

Seuil dispositif ukrainien

1 rue François Servent

66100 Perpignan

Tel : 04.48.10.00.01

Mail : seuil.da@acal.asso.fr

Bilan d'activité

2024

Agir contre les exclusions



SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Tableau de synthèse 2024-2022.....	3
2.1. Bref historique :.....	7
2.2. Les missions du Seuil HUDC dans un contexte particulier : le conflit ukrainien	8
Bilan quantitatif.....	24
3. Les admissions 2024.....	25
3.1. Compositions familiales et âges	25
3.2. Etude des admissions au mois le mois	29
4. Les publics hébergés durant l'année.....	31
4.1. Les compositions familiales et âges	32
4.2. Ratio adultes / enfants	33
4.3. Indicateur de fluidité	34
5. Les sorties :	39
5.1. Compositions familiales.....	39
5.2. Solutions à la sortie	41
5.3. Etudes des sorties au mois le mois.....	44
5.4. Durée moyenne de séjour des sortants	44
6. Les présents au 01/01/2025.....	45
Bilan qualitatif	47
7. S'adapter à l'évolution	48
8. Accueillir et orienter les publics et partenaires	49
9. Repenser l'accueil et l'accompagnement.....	54
10. La fin de l'accueil des déplacés ukrainiens.....	56
11. L'accompagnement à l'emploi des publics.....	57
11.1. L'accompagnement des personnes âgées : un défi de dignité et d'adaptation	58
Conclusion et enjeux de demain	70

Introduction

Depuis 2022 et faisant suite au début du conflit russo-ukrainien, une instruction européenne est venue déterminer le champ d'application et des droits attachés au bénéfice de la protection temporaire. Ce dispositif, prévu dans la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001, n'avait jusqu'à lors jamais été mis en place.

En France, c'est une Autorisation Provision de Séjour (APS) qui a été remis aux ressortissants ukrainiens répondant aux critères. A fin 2024, 56 314 protection temporaire étaient en cours de validé à fin 2024 avec un pic atteint de plus de 62 000 en janvier 20241.

La prolongation de ce conflit pour la 3ième année est venue impacter la géopolitique européenne et la demande d'asile en France. Ainsi, en 2024 l'Ukraine, avec plus de 11 800 premières demandes, émanant en grande majorité de personnes déjà présentes en France sous le régime de la protection temporaire, est désormais le deuxième pays de provenance des demandeurs d'asile2.

Nous avons vu cette proportion augmenter également sur nos dispositifs, avec un changement dans l'accompagnement effectué par nos équipes. Pour autant, la prise en charge des ressortissants ukrainiens oscille toujours entre le droit commun et la demande d'asile.

Ainsi, même s'ils font une demande d'asile, ils ne peuvent prétendre à l'accueil sur le Dispositif National d'Accueil (CADA ou HUDA) et lors de l'obtention d'une protection internationale l'orientation vers les dispositifs s'y référant reste complexe (sur le CPH notamment).

Comme chaque année l'ACAL a dû mobiliser sa trésorerie pour faire fonctionner les services ; au-delà, nous avons été impacté durant l'été d'un changement de politique budgétaire et de façon rétroactive. Cette activité présente donc un déficit important ; fin d'année nous avons rencontré l'ensemble des hôteliers et prestataires afin de négocier le coût de l'hébergement. Nous avons également revu la composition des équipes.

Nous enregistrons une baisse de 42% du nombre de personnes prises en charge en consolidé sur le Mas blanc et l'hôtel ; cette baisse est à mettre en corrélation avec l'arrêt des accueils à l'hôtel (uniquement sur évaluation de vulnérabilité et orientation des personnes seules vers le 115) et la fermeture du dispositif des abricotiers, mais également avec un travail d'insertion mené par les équipes.

Le présent bilan traite de l'accueil des ressortissants ukrainiens à l'hôtel, activité diminuée de 58% comparativement à l'an passé.

Afin d'illustrer ces propos le bilan sera traité en 3 parties : la présentation et le fonctionnement sur service, une analyse quantitative de l'activité suivie de données qualitatives venant étayer les accompagnements mis en place.

1. Tableau de synthèse 2024-2022

	Indicateurs	Valeurs 2024	Valeurs 2023	Valeurs 2022*	Variation 2024-2022
ADMISSIONS	Nombre de ménages	22	181	526	- 96 %
	Nombre de personnes	45	337	1211	- 96 %
	Principales compositions familiales	Femmes seules 41 % femmes avec enfant(s) 27 %	Femmes seules 33 % femmes avec enfant(s) 26 %	Femmes seules 22 % Femmes avec enfant(s) 26 %	+ 19 points sur les femmes seules
PRISES EN CHARGE	Nombre de ménages	157	326	526	- 70 %
	Nombre de personnes	239	568	1211	- 80 %
	Principales compositions familiales	Femmes seules 50 % Femmes avec enfant(s) 20 %	Femmes seules 38 % Femmes avec enfant(s) 25 %	Femmes seules 22 % Femmes avec enfant(s) 26 %	+ 28 points sur les femmes seules
SORTIES	Nombre de ménages	65	190	402	- 84 %
	Nombre de personnes	113	374	983	- 88 %
	Durée moyenne de séjour (en jours)	107	141	39	+ 174 %
	Principales orientations à la sortie	Ad Hoc : 37 % Inconnu (Fin de PEC) : 26 % Parc privé : 17 % Retour UK : 8 % Transit : 2 %	Ad Hoc : 29 % Inconnu (Fin de PEC) : 17 % Transit : 18 % Retour UK : 16 %	Transit : 69 % Ad Hoc : 25 %	- 67 points sur les Transit + 8 points sur les Ad hoc
INDICATEURS DE FLUIDITE	Nombre de nuitées hôtelières	54 366	88 272	55 780	-3%
	nombre de personnes accueillies en moyenne par jour	149	242	153	comparatif à 2022, mais en baisse de 38% comparativement à 2023

2. Présentation et fonctionnement du service

2.1. Organisme gestionnaire

Identité : Association Catalane d'Actions et de Liaisons

Adresse : 6 boulevard Kennedy, Immeuble le Tennessee, 66000 PERPIGNAN

SIRET 776 187 742 000 64

Tél. : 04.68.68.20.50

E mail : acal@acal.asso.fr

Présidente du Conseil d'Administration : Anne LAUBIES suite à la composition du conseil d'administration de l'AG du 9 octobre 2020.

Etablissements et services gérés par le Siège :

- CHRS « L'Arc en Ciel » - FINESS 66 078 268 1
- Centre Maternel « le Rivage » - FINESS 66 078 957 9
Et Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Le service « Le Seuil » - FINESS (SAO et hébergement HUDC et HUDA) 66 000 648 7
- La Résidence Accueil « Les Carmes » - FINESS 66 000 656 0
- Lits Halte Soins Santé - FINESS 66 000 638 8
- CADA – FINESS 66 079 039 5
- CHRS « SESAME » - FINESS 66 000 5398
- Centre provisoire d'hébergement CPH - FINESS 66 078 4638
- Service Intermédiation Locative
- Service Accompagnement Logement
- Dispositifs AD'HOC d'hébergement de familles ukrainienne
- Programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)

Depuis juillet 2019, les pôles de l'ACAL sont organisés ainsi :

- Le pôle asile,
- Le pôle familles isolées,
- Le pôle insertion par le logement.

Ce service fait partie du pôle asile comprenant les services, et établissements suivants au 31 décembre 2024 :

PÔLE ASILE



A
C
C
U
E
I
L

A
C
C
O
M
P
A
G
N
E
M
E
N
T

E
T

H
E
B
E
R
G
E
M
E
N
T

S
T
A
B
I
L
I
S
A
T
I
O
N

I
N
S
E
R
T
I
O
N

<p style="text-align: center;">HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) Hébergement sur orientation de l'OFII 197 places</p> <p>2 avenue du Docteur Jallibert 66820 VERNET LES BAINS huda.confient@acal.asso.fr Mme Corinne MAURI, Cheffe de service</p> <hr style="border-top: 1px dashed red;"/> <p>90 avenue Louis Torcatis 66000 Perpignan ☎ : 04 48 10 00 20 cada.huda@acal.asso.fr M. Jonathan METAIS, Chef de Service</p> 	<p style="text-align: center;">CADA (Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile) Familles et personnes isolées sur orientation de l'OFII 192 places</p> <p>39 bis ancien Chemin de Villefranche 66820 FUILLA ☎ : 04 68 05 09 25 cada.fuilla@acal.asso.fr Mme Corinne MAURI, Cheffe de service</p> <hr style="border-top: 1px dashed red;"/> <p>90 avenue Louis Torcatis 66000 Perpignan ☎ : 04 48 10 00 20 cada.huda@acal.asso.fr M. Jonathan METAIS, Chef de Service</p> 	<p style="text-align: center;">SEUIL HUDC DA (Hébergement d'Urgence de Droit Commun pour Demandeurs d'Asile) Tout public primo-arrivants ou en demande d'asile (sauf homme seul) SAS Hotelier pour public ukrainien à destination des personnes demander la protection temporaire</p> <p>1 rue François Servent 66100 Perpignan ☎ : 04 48 10 00 01 seuil.da@acal.asso.fr Mme Dominique PAYA, Cheffe de service</p> 
 <p style="text-align: center;">Dispositifs AD HOC Mas Blanc Alénya 218 places accueil.uk@acal.asso.fr Mr Laurent GIACALONE, Chef de service</p>		<p style="text-align: center;">Public Ukrainien sous protection temporaire</p>
 <p style="text-align: center;">Centre Provisoire d'Hébergement - CPH Bénéficiaires d'une protection internationale Familles et personnes isolées - 65 places Appartements en diffus sur Perpignan 4 rue Honoré Daumier, 66000 Perpignan ☎ : 04 48 22 05 70 cph@acal.asso.fr Mme Corinne MAURI, Cheffe de service</p>		 <p style="text-align: center;">AGIR BPI sur validation de l'OFII 1 rue Ernest Hemingway 66100 Perpignan ☎ : 04 48 22 15 12 agir@acal.asso.fr Mme Fanny PALAO, Cheffe de service</p>

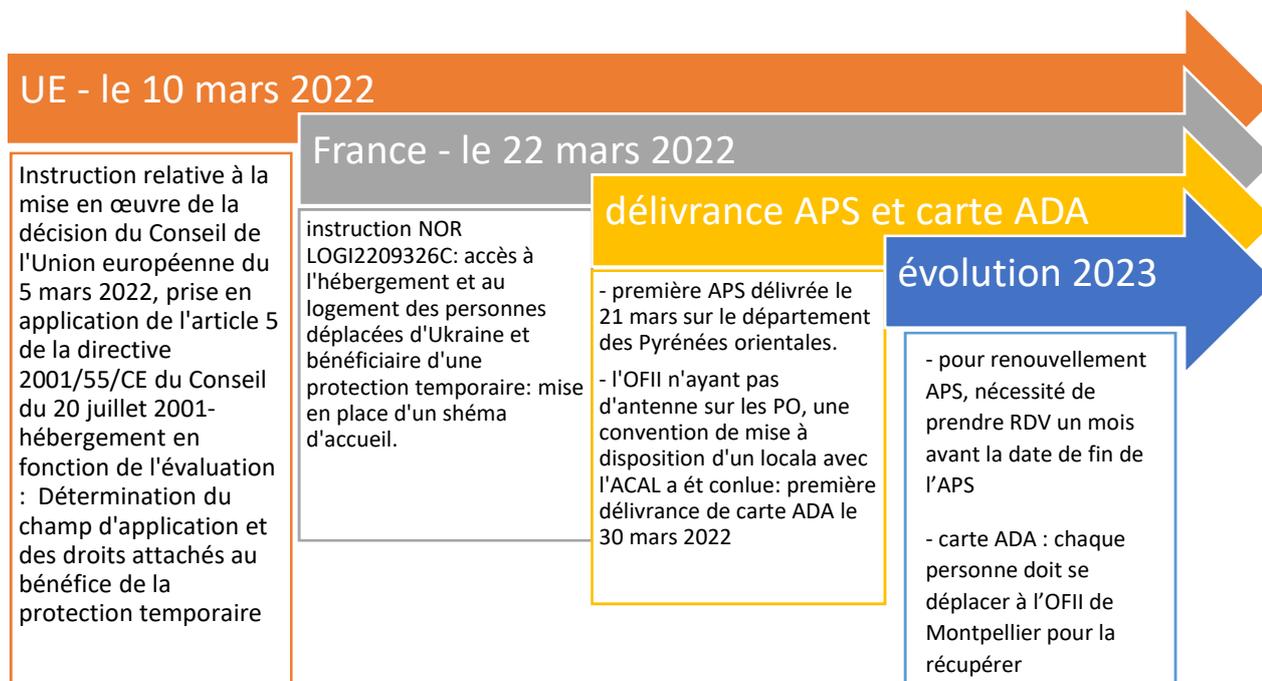
2.1. Bref historique :

Le SAS hôtelier a été adossé à l'Hébergement d'Urgence de Droit Commun pour Demandeur d'asile (HUDC DA). Le service du SEUIL a été ouvert en 1989 :

1989 à 2010	2012 création de l'HUDA	2015 et 2016	2019 et 2020	2021	2022	2023
<ul style="list-style-type: none">•1989, création du service SEUIL. Afin de prendre en compte et de gérer en direct par des chambres d'hôtel, les demandes d'hébergement d'urgence formulées par des adultes (isolés ou en couple) accompagnés d'enfant(s).•1998, intégration du 115 (basculé sur Croix Rouge en 2016)•2010, mise en place du SIAO et ouverture des places HUDC DA	<ul style="list-style-type: none">•Depuis 2010, le service enregistre une forte progression de familles en demande d'asile, en 2012 une convention de 54 places HUDA est signée. Cette convention fera l'objet de plusieurs avenants et compte depuis le 1er juin 2020 un total de 197 places (dont 88 par transformation des Centre d'Accueil et d'Orientation [CAO]).•S'en est suivi en 2018/2019 des réponses à appels projets pour transformer des places HUDC en HUDA et CADA afin de limiter les effets déportés	<ul style="list-style-type: none">•2015 accueil en appartement diffus suite au rapport de Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, annonçant la réduction du recours aux nuitées hôtelières et la mise en place d'autres modalités d'accueil et d'hébergement, l'ACAL sollicitée par la DDCS, dès 2015 mis en place une autre organisation pour l'accueil d'urgence avec une baisse considérable du recours aux nuitées hôtelières•Ouverture de la PADA (transfert ADELPHITE 01/01/2022)	<ul style="list-style-type: none">•Arrêt d'accueil de nouvelles familles à compter du mois de juillet 2019 ;•Mise au fin d'hébergement des familles en fin de procédure (débouté du droit d'asile et hébergées à l'hôtel) ;•Travail d'orientation vers le DNA pour les familles en relevant ;•Mis en place de réunions mensuelles à compter de novembre 2019 avec la Préfecture sur le suivi des familles déboutées (soit dans le cadre d'une mesure d'éloignement ou de régularisation).	<ul style="list-style-type: none">•Reprise des hébergements des familles en demande d'asile ou avec des situations administratives complexes sur accord de la DDETS ;•Mise en place des fiches navettes entre la DDETS et le SEUIL	<ul style="list-style-type: none">• forte de son expérience sur la prise en charge des publics étrangers et de sa gestion de l'urgence, l'ACAL a été sollicité par la DDETS afin d'organiser l'accueil des publics ukrainien qui seront placés sous protection temporaire sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none">•après une année d'activité exceptionnelle sur l'accueil des publics ukrainiens, ralentissement des accueils et modifications de modalités de prises en charge accompagnés d'une meilleure maîtrise des flux.•sur l'accueil HUDC DA, augmentation de l'activité et organisation du suivi des situations avec la DDETS et la Préfecture.

2.2. Les missions du Seuil HUDC dans un contexte particulier : le conflit ukrainien

L'accueil des publics ukrainiens s'est fait dans un premier temps dans un contexte assez flou. En effet, nous avons accueilli les premières personnes le 7 mars 2022 alors que les premiers textes venant border la prise en charge ont eux été publiés ultérieurement :



L'instruction du 22 mars 2022 est venue définir le schéma de l'accueil des déplacés ukrainiens et par conséquent les missions du SAS hôtelier :

Sas d'urgence à proximité des principaux points d'arrivée

Hébergement d'une à deux nuits (gymnases, hôtels...)

Prise en charge humanitaire / d'urgence (y compris personnes en transit), orientation

Financement : collectivité territoriale volontaire / P. 303 (information DGEF)



Hébergement ad hoc des bénéficiaires de la protection temporaire

Ouverture de sites dans toutes structures de grande capacité (diffus ou collectif)

Accompagnement social (association, CCAS), accès aux droits

Hébergement transitoire, le temps d'une orientation vers le logement / hébergement citoyen adapté (jusqu'à plusieurs mois)

Financement : collectivité territoriale volontaire ou P. 303 (information DGEF)



Accès au logement ou hébergement citoyen

Prioriser l'accès au logement entier et autonome (au moins 3 mois)

Hébergement citoyen en appoint, avec accompagnement adapté

Accompagnement social / intermédiation locative (associations conventionnées)

Financement : P. 177 (information DIHAL)

Les missions du SAS hôtelier telles que définies dans cette instruction étaient les suivantes :

Mise à l'abri immédiate

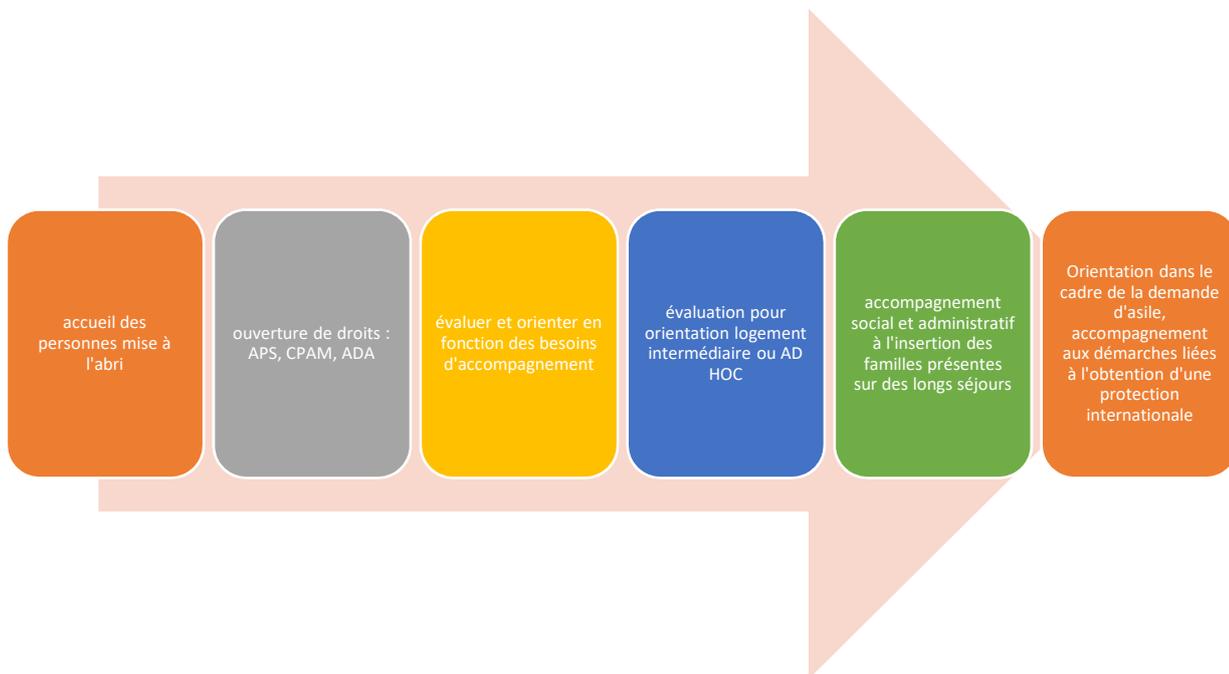
- en amont même de l'octroi de la protection temporaire pour toutes personnes y compris en transit.

orienter

- en fonction des situations personnelles et proposition prise en charge d'urgence notamment sanitaire

Il n'était pas convenu que les SAS d'urgence soient en charge de l'ouverture des droits, les déplacés auraient du être orientés vers les dispositifs AD HOC ou encore hébergement citoyen plus rapidement (dans les 3 jours).

Dans les faits les missions de l'équipe ont été les suivantes et se sont vues évoluées au regard de l'augmentation du nombre de ressortissants ukrainiens faisant une demande d'asile :



Pour mettre à l'abri les publics, le SEUIL s'est appuyé sur les hôtels avec lesquels il avait travaillé déjà à savoir les hôtels Alexander, Bienvenue, Express ainsi que la résidence hôtelière et apart-hôtel l'éolienne.

Cependant au regard du flux important et de la mise à l'abri de tout public y compris les personnes seules il a été rapidement nécessaire de développer ce partenariat dès 2022 mais également en début 2023. Ainsi, nous avons sollicité :

- L'hôtel ENJOY sur la commune de Pollestres ;
- L'hôtel B&B sur la commune de Saleilles ;
- L'hôtel ACAJOU sur la commune d'Argelès-sur-Mer.
- L'hôtel la Frégate début 2023, sur la commune de Canet en Roussillon car tous les autres hôtels étaient saturés.

Suite à la baisse annoncée des subventions de l'état, les tarifs hôteliers ont été négociés fin 2024.

L'accueil de ce public sur l'hôtel B&B a été arrêté.

Les hôtels ENJOY et la Frégate ont destiné leur activité uniquement pour les publics ukrainiens.

Le travail de collaboration avec les hôtels relève d'un partenariat au quotidien, la communication est primordiale. Chacun des établissements ont été dans l'échange avec l'équipe facilitant les prises en charges, les accompagnements, l'aide au plus vulnérables. L'articulation avec les hôtels est présentée dans la partie qualitative du présent bilan.

2.2. Le Personnel

➤ L'équipe

L'équipe du SEUIL DA est mutualisée avec celle du SAS hôtelier à destination des ukrainiens. Par conséquent, au regard des conventions spécifiques de financement, l'équipe a été à nouveau percuter par un turn-over tour au long de l'année.

Concernant l'équipe HUDC DA :

- Une intervenante sociale a renouvelé son congé parental partiel à mi-temps, suivi d'une demande de passage à 80% ; une personne avait été recruté afin de compenser l'absence à mi-temps qui a pris fin en aout 2024 ;
- La psychologue clinicienne est partie en congés maternité début décembre 2023 et n'a pu être remplacée faute de candidat et malgré l'anticipation. Elle n'a repris qu'en mai 2024 avec un congé partiel pour présence parentale. Nous avons fait appel aux autres psychologues durant l'année afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées ;
- Comme chaque année, une intervenante sociale est venue en renfort sur la période estivale.

Concernant l'équipe SAS hôtelier :

S'agissant de contrat pour motif de surcroit d'activité, le nombre de salariés est adapté en fonction du nombre de personnes prises en charge :

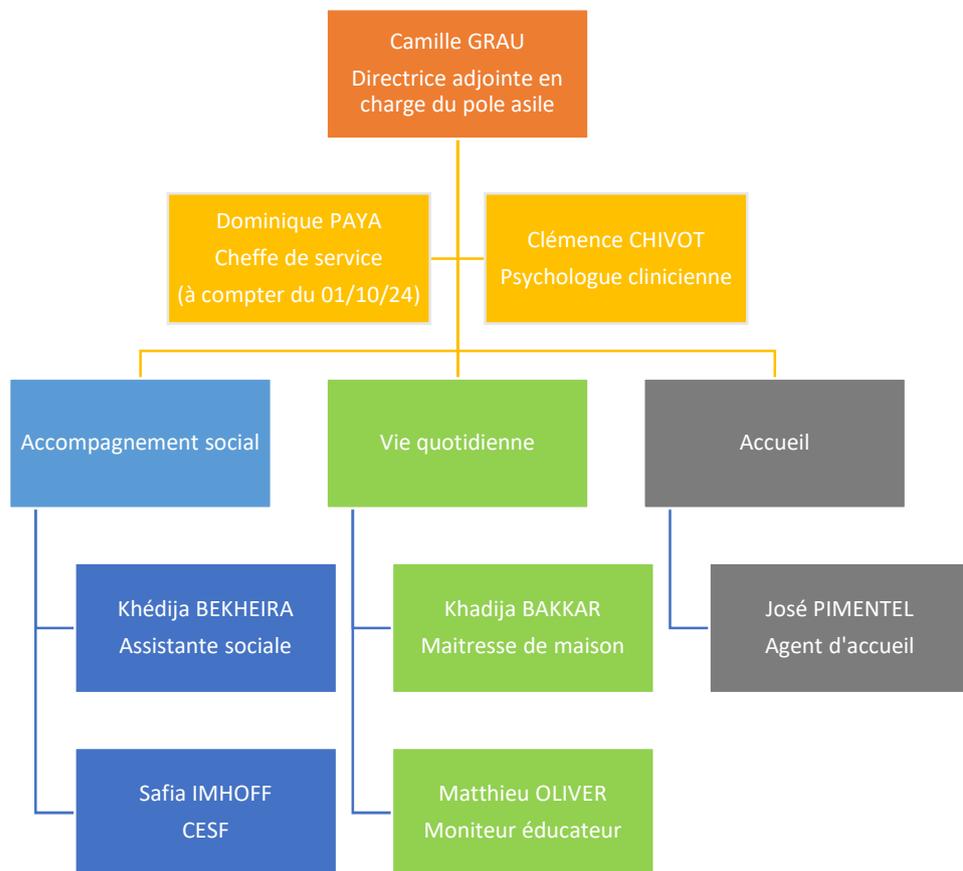
équipe au 01/01/2024	équipe au 01/07/24	équipe au 01/10/2024	équipe au 01/01/2025
<ul style="list-style-type: none">• maitien IS MG (+ coordination), OP et JD et secrétariat• fin du contrat pour cause d'avenant de l'IS JH, non remplacée au regard de la baisse du flux	<ul style="list-style-type: none">• fin du contrat pour cause d'avenant de l'IS OP, non remplacée au regard de la baisse du flux• Réorganisation et mise en commun des missions de toutes les IS	<ul style="list-style-type: none">• Arrivée de la nouvelle Cheffe de service (DP)	<ul style="list-style-type: none">• fin du contrat pour cause d'avenant de l'IS JD au 31/12/2024• Remplacement par IS contrat 3 mois (AR)

Encadrement :

En octobre 2024, une cheffe de service a été recrutée sur le poste vacant.

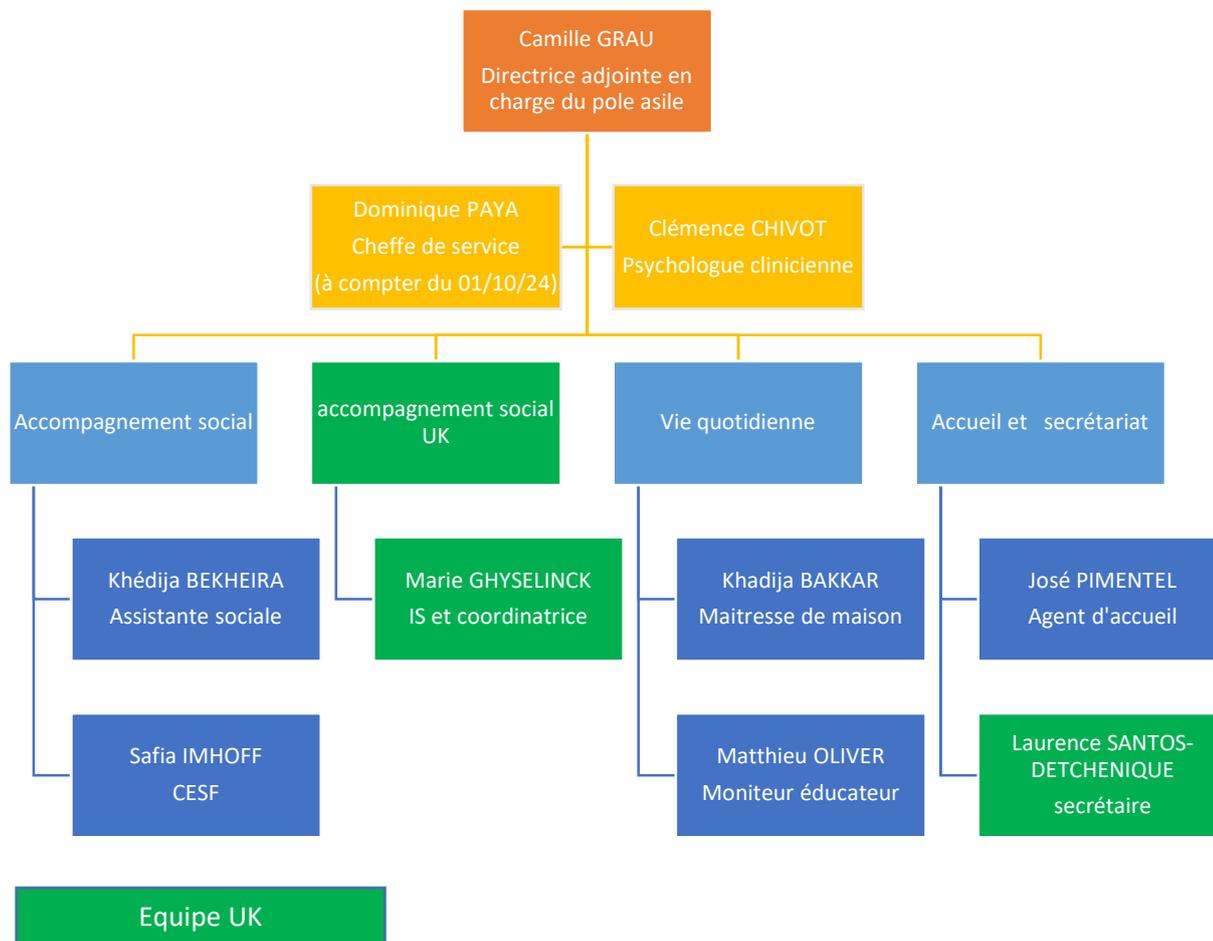
La directrice adjointe en charge du pôle asile a assuré la gestion directe du service jusqu'en octobre 2024.

L'organigramme de l'HUDC DA est à présent le suivant :



Depuis fin mai 2024, l'ensemble des membres de l'équipe intervient sur l'ensemble des publics. Nous avons juste laissé aux deux IS initiales du SEUIL DA, le suivi des publics régularisés ou en situation administratives complexes et présents depuis de nombreuses années.

Ainsi, l'organigramme intégrant l'équipe SAS Hôtelier est le suivant à fin d'année 2024 :



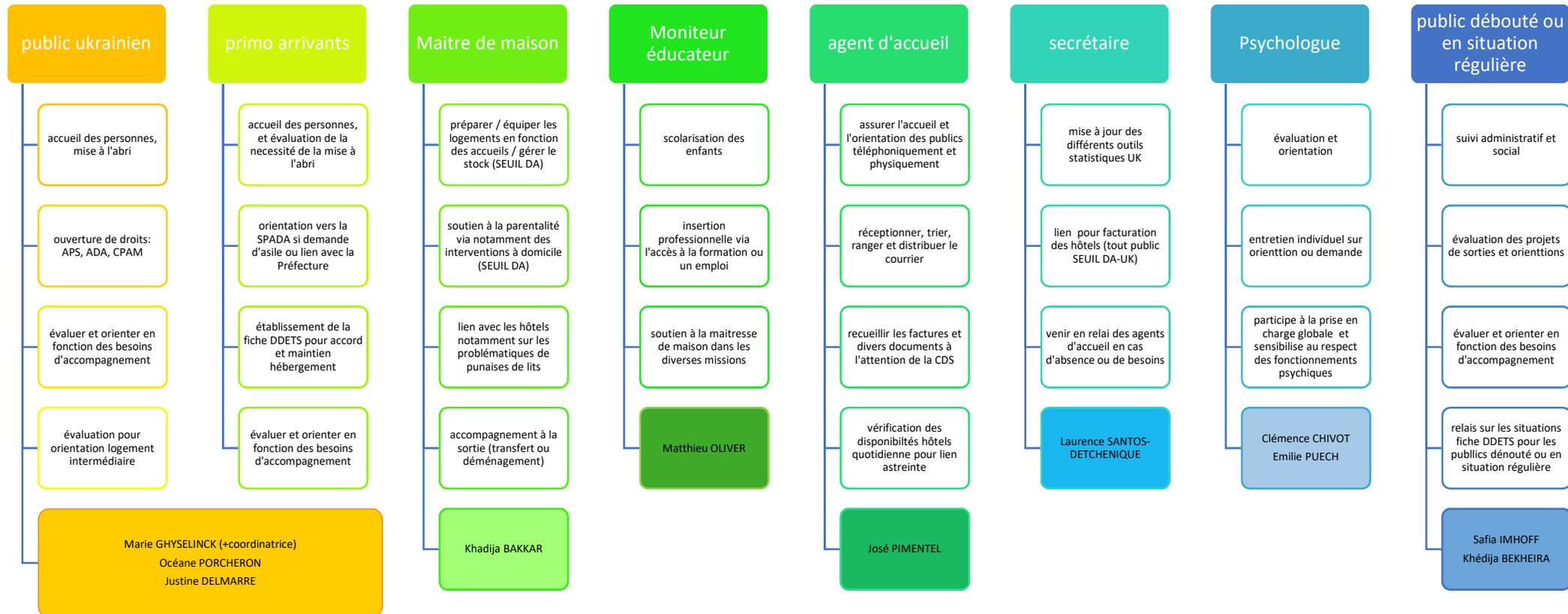
La psychologue, les équipes vie quotidienne et accueil et secrétariat interviennent auprès de l'ensemble des publics. Les missions sont réparties et organisées comme suit :

Répartition des missions SEUL DA - UK avant la réorganisation du service

Intervenant sociaux

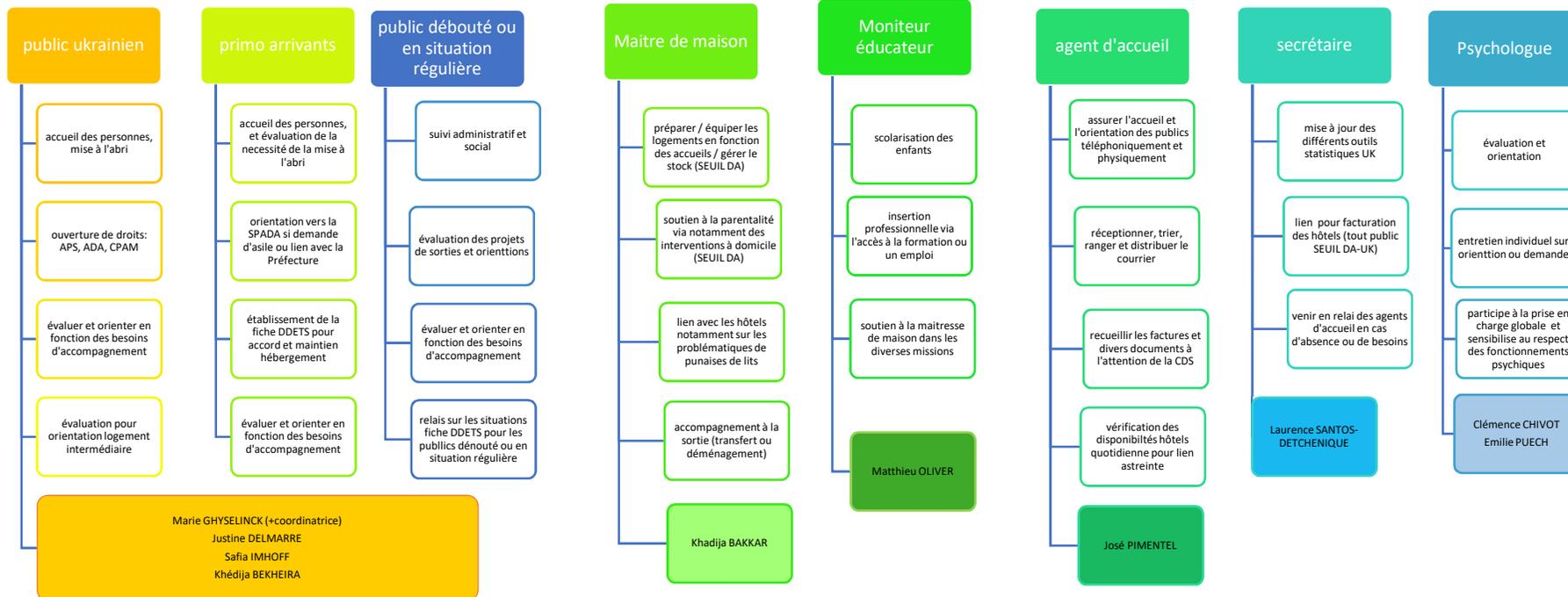
UK - PRIMO

TOUT PUBLIC



Répartition des missions SEUL DA –UK — après la réorganisaiton du service et à fin d'année

Intervenant sociaux
UK – PRIMO – SEUIL HUDC DA



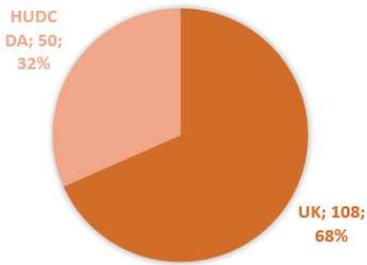
➤ Organisation du service

En 2022, l'organisation du service avait été fortement impactée par la fermeture de la SPADAR au 31 décembre 2021 et l'accueil des publics ukrainiens avec l'accueil d'un flux inédit pour un service de l'ACAL ; en effet, tout public confondu (SEUIL DA et UK), l'équipe a accueilli plus de 1500 personnes qui plus est dans un contexte de turnover des équipes.

Dès juin 2022, les missions des deux IS permanentes du service ont été recentrées sur l'accompagnement de publics présents depuis plusieurs années sur le service, et début 2023 nous avons travaillé sur une structuration de l'accompagnement des publics ukrainiens (mise en place de permanences, de référence et ouverture des bureaux).

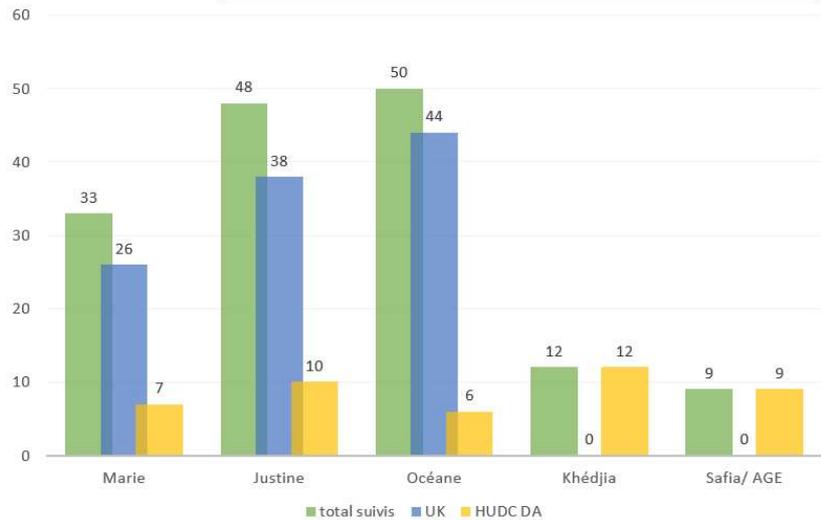
En 2024, suite à la réduction de l'activité tant au niveau des ukrainiens que des publics régularisés suivis par les IS de l'HUDC DA, il a été nécessaire de revoir à nouveau l'organisation du service ; voici sur quelle base nous nous sommes appuyée pour réfléchir (données suivantes au 21/05/24) :

NOMBRE FAMILLES



Sur l'accueil des publics ukrainiens, depuis le mois de janvier nous enregistrons une baisse de 28%. La moyenne de séjour des personnes présentes est de 15 mois ce qui engendre un accompagnement différent qu'au début de la prise en charge

Le travail autour de la sortie des publics régularisés a porter ses fruits, le nombre de suivis a été divisé en deux depuis le début de l'année grâce notamment au projet mis en place pour ces familles.



Un groupe de travail sur les modalités du co-développement a été mis en place, en travaillant à partir de la méthode de « l'étoile » qui permet de « clarifier l'essentiel des actions et redéfinir les étapes d'un projet en conséquence ».



La nouvelle organisation :

Suivi et missions :

- Répartition égale des suivis sur tous les publics : en fonction des ETP de la complexité des situations et des compositions familiales. Pour les ETP : 39 suivis pour un temps plein, 25 suivis pour un ½ temps et 30 suivis pour la Coord.
- Suivi équitable : UK / Primo DA / BPI / situations complexes
- Révision des missions du service au regard de la répartition des suivis et communication avec les partenaires

Back up sur les situations :

- Pas de « binôme » fixe ;
- Gestion des urgences ;
- Solidarité si jamais le « binôme » doit gérer plusieurs urgences ;
- Sur la période estivale : c'est le renfort d'été qui prend le relais ;
- Possibilité de mettre en place une conférence dès qu'une situation est complexe.

L'organisation des permanences pour l'accueil des publics ukrainiens et primo-arrivants, a été déclinée de la façon suivante, à compter de la nouvelle organisation mise en place en juin 2024.

Les permanences ont été définies ainsi :

- Urgence : pour l'accueil et l'évaluation des familles suite à l'astreinte notamment : ½ journée tous les jours.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	Safia	Khédija		A tour de rôle à définir à la réunion une semaine à l'avance.	
Après-midi			Marie		Justine

- Permanence suivi : chaque IS met en place une permanence « suivi » : courrier important / explication / petite démarche administrative sans RDV / tickets service / ticket de bus / participations financières / liens...

➤ Travail autour des fiches de poste

Au regard de l'évolution des missions du service, il est apparu pertinent de travailler sur la mise à jour et la création de fiche de poste. Sur les mêmes modalités que pour la réorganisation du service, un temps de travail a été réalisé en mai 2024 ;

Le choix a été fait de partir des missions du service, de les décliner en activités puis d'en faire la répartition en fonction des professionnels composant cette équipe.



Il reste encore à finaliser les documents de fiche de poste même si nous en avons déjà tout le contenu.

➤ Départs en formations ou en colloques

Afin d'adapter notre pratique à l'évolution législative, de la typologie des publics accueillis et à nos obligations en matière de sécurité, nous favorisons l'accès à la formation.

Chaque année le plan de formation est construit en fonction des entretiens individuels, des évènements indésirables, de l'évolution des public pris en charge et de la réglementation sécurité.

Ainsi, les salariés peuvent se positionner ou être orientés sur les actions proposées par l'ACAL et validées par l'OPCO en 2024.

Les formations concernant l'évolution de la prise en charge des publics sont reconduites chaque année ; ainsi certains salariés de l'équipe ont déjà été formés sur ces thématiques les années précédentes. Ils ont pu également bénéficier de formations individuelles ou assister à des colloques.

Initiales/ fonctions	Formatio n initiale	Formations réalisées
KB – IS	DEASS	La violence conjugale : Accueil, Accompagnement et orientation. H/F aux prises avec les violences conjugales.
JP – accueil	-	La violence conjugale : Accueil, Accompagnement et orientation. H/F aux prises avec les violences conjugales.
SI –IS	DECESF	Faire face à la souffrance des usagers et prévenir l'épuisement professionnel. Mieux accompagner la gestion de la sortie Formations reportées
MO- ME	DEME	L'approche systémique de l'accompagnement socio-éducatif Formation sur mesure à développer : Adaptation de l'offre AHI : logement en diffus Formations reportées Premiers secours en santé mentale
KB – Maitresse de maison	-	Accueillir et accompagner les femmes migrantes primo arrivantes face aux discriminations et violence. L'empreinte sensorielle –SNOEZELEN- Module 1
CG Directrice adjointe	Master	Devenir facilitateur Animer des réunions participatives et productives Rencontres de directions (chaque année) Le rôle de l'encadrement dans le dialogue social, son devoir de neutralité
CC- Psycholog ue	Master	Premiers secours en santé mentale Psychothérapie des traumatismes complexes Formation à la méthode SNOEZELEN
JD- IS	DEES	Souffrance de l'enfant Addictions : Travailler et avancer avec le déni/ Addictologie fondamentaux
MG- Coordinatrice IS		Journées du travail social : pouvoirs d'agir Le croisement des savoirs et des pratiques Séminaire de sensibilisation : La participation des personnes accueillies et/ou accompagnées Accueillir et accompagner les femmes migrantes primo arrivantes face aux discriminations et violences VAE Assistante sociale
LSD- Secrétaire		EXEL Niveau 2 Planning first
DP	CAFERU IS	Atelier ressources humaines DLM

L'ensemble des salariés a été formé au Secourisme Sauveteur au Travail (SST) et manipulation des extincteurs, depuis 2019 la direction a décidé que tous les salariés seraient formés.

➤ Accueil de stagiaires

Cette année l'équipe a pu à nouveau accueillir des stagiaires. Pour rappel, l'ACAL a signé une convention de partenariat avec l'IRTS de Perpignan pour l'accueil de stagiaire.

Le Moniteur éducateur a pu accueillir une stagiaire :

- Stage de deuxième année de la formation DEME qu'elle suit à l'IRTS de Perpignan. Elle a commencé sa période de stage le 23 septembre 2024 et se prolongera jusqu'au 28 mars 2025 soit 16 semaines.
Principaux objectifs de stage :

- Conduire des activités à destination d'un groupe : DC1
- Participer à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif : DC2

Objectifs secondaires :

- Animer la vie quotidienne : DC1
- S'inscrire dans un travail d'équipe : DC3
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information : DC3
- Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques : DC 4

Une éducatrice spécialisée a pu accueillir une stagiaire :

- Stage de première année DEES- Du 4 mars au 15 mai 2024-
Cette stagiaire a été embauchée pour le renfort d'été en 2024

L'agent d'accueil a pu accueillir une stagiaire :

- Dans le cadre d'un chantier d'insertion a pu découvrir les missions de l'agent d'accueil lors de la semaine du 4 mars 2024

Deux CESF ont pu accueillir une stagiaire :

- Une stagiaire en formation CESF du 13 mai au 21 juin 2024

La secrétaire ainsi qu'une assistante sociale ont pu accueillir chacune une stagiaire sur une journée dans le cadre de la journée du DUO DAY, initiée par CAP EMPLOI, qui a eu lieu le jeudi 21 novembre 2024.

- Pour rappel, une fois par an se tient la semaine de l'emploi pour les personnes en situation de handicap, et sur une journée dédiée a lieu le DuoDay. A l'occasion de cette journée, l'association accueille avec un professionnel volontaire, une personne en situation de handicap, sur tous types de métiers confondus.

Une assistante sociale a pu accueillir une stagiaire :

- En formation à l'OFIAQ pour valider son projet professionnel en tant qu'assistante sociale.
Sur deux périodes de quinze jours : du 4 au 15 novembre 2024 et du 9 au 20 décembre 2024.
Objectifs :
Créer une relation de confiance avec la personne accueillie
Mettre à jour un dossier
Analyser une situation
Etre à l'écoute, faire preuve d'empathie
Faire preuve de rigueur et de précision

Une éducatrice spécialisée avec une implication de toute l'équipe a pu accueillir une stagiaire :

- Stage « découverte » de troisième ; découverte du secteur social.

Du 16 au 20 décembre 2024-

C'était la première fois que l'équipe accueillait une jeune stagiaire (14 ans) dans ce cadre ; elle souhaitait découvrir le secteur social. Nous avons été attentifs à ne pas la confronter à des situations sociales particulièrement difficiles.

Voici le message qu'elle a envoyé à l'équipe :

Bonjour,

*Je tenais à tous vous remercier pour votre accueil très chaleureux et votre gentillesse.
Vous êtes toujours à l'écoute de toutes les personnes que vous recevez et sans jugement.
Je me suis aussi rendu compte de la chance que j'ai d'avoir une vie stable par rapport à d'autres .*

*Je suis très contente d'avoir fait votre rencontre à tous et pour une premier expérience en
entreprise cela a été l'une des meilleures de ma vie merci beaucoup à tous .
Grâce à votre aide j'ai eus 18,5 à mon rapport de stage merci beaucoup .*

J'espère vous revoir bientôt .

Bien cordialement.

Inès

2.3. La participation

Le SEUIL DA/UK s'investit dans les chantiers institutionnels de l'Association.

En 2024, un chantier institutionnel important a été finalisé : L'écriture participative du nouveau Projet Associatif.

La Charte Bientraitance a été conduite sous le même mode participatif en 2024. Ce chantier important a été quasi finalisé en 2024. Dans la continuité, il sera présenté aux équipes et aux personnes accompagnées en 2025.

L'équipe du SEUIL DA a été fortement mobilisée dans cette démarche :

- 2 professionnelles font parties du COPIL ;
- 1 personne accompagnée a également été engagée en début de démarche au sein du COPIL ;
- L'ensemble des salariés ont participé à plusieurs groupes de travail ;
- Les personnes accompagnées par le service ont été très présentes également.

Plusieurs salariés du SEUIL DA/UK se sont mobilisés dans l'élaboration du nouveau projet associatif et sa finalisation : une participation au Comité de Pilotage ainsi que dans les groupes de travail, et dans une part importante de l'animation et de l'organisation de ces groupes de travail salariés et personnes accompagnées.

Ce Projet Associatif a été présenté aux salariés puis aux personnes accompagnées.

Pour les groupes de travail personnes accompagnées du projet associatif, c'est en mobilisant les personnes et en créant des outils adaptatifs afin d'obtenir une réelle efficacité de cette participation que le SEUIL DA/UK a su se saisir de l'amorce de la Démarche Participative en l'appliquant et en l'intégrant à la construction du nouveau Projet Associatif.

Tous les membres de l'équipe du SEUILDA/UK participent à une ou plusieurs instances participatives de l'ACAL que ce soit pour la participation au CSE, à la Précarité Menstruelle, à la Charte Bientraitance etc.

Bilan quantitatif

3. Les admissions 2024

Le flux a très nettement diminué sur l'année 2024 ; nous enregistrons une baisse de 95 % du nombre de ménages admis malgré une activité sur 9 mois en 2022.

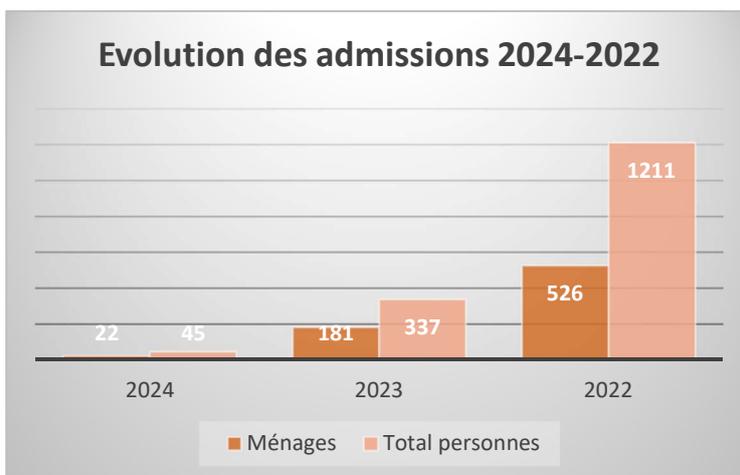
L'arrêt de l'accueil inconditionnel du public ukrainien en est principalement la cause. Depuis septembre 2023 : sur évaluation avec orientation systématique des hommes seuls vers le 115 / sur évaluation de la vulnérabilité pour les femmes seules et les familles accompagnées d'enfants.

Dans les nouvelles personnes prises en charge sur l'année, il y a un homme parti hors département pour travailler qui est revenu dans le ménage après l'accident de son épouse, ainsi qu'une naissance.

Trois personnes sont parties et revenues car elles ont été hospitalisées.

Deux personnes ont été autorisées à partir et revenir pour des raisons justifiées.

	2024	2023	2022	Evolution 2024-2022
Ménages	22	181	526	-95%
Adultes	27	225	796	-96%
Enfants	18	112	415	-96%
Total personnes	45	337	1211	-96%



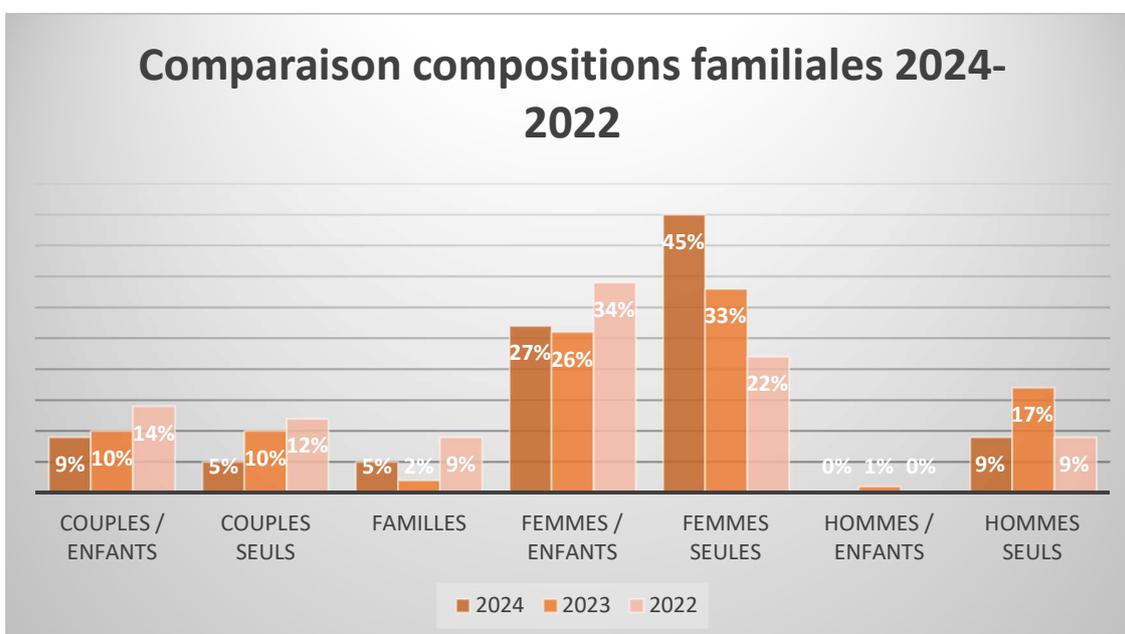
3.1. Compositions familiales et âges

La première composition familiale accueillie en 2024 est représentée comme l'an passé par les femmes seules.

Malgré les critères de prises en charge, deux hommes seuls ont été accueillis cette année mais ceux-ci étaient déjà dans l'association, hébergés sur le dispositif ad hoc, et ont basculé sur le SAS hôtelier car ils se retrouvaient seuls dans un logement dont la capacité ne correspondait plus.

	Familles	%
Couples /enfants	2	9%
Couples seuls	1	5%
Familles	1	5%
Femmes /enfants	6	27%
Femmes seules	10	45%
Hommes seuls	2	9%
Total ménages	22	100%

En comparant les trois dernières années, nous constatons que la proportion des femmes seules est toujours en augmentation.



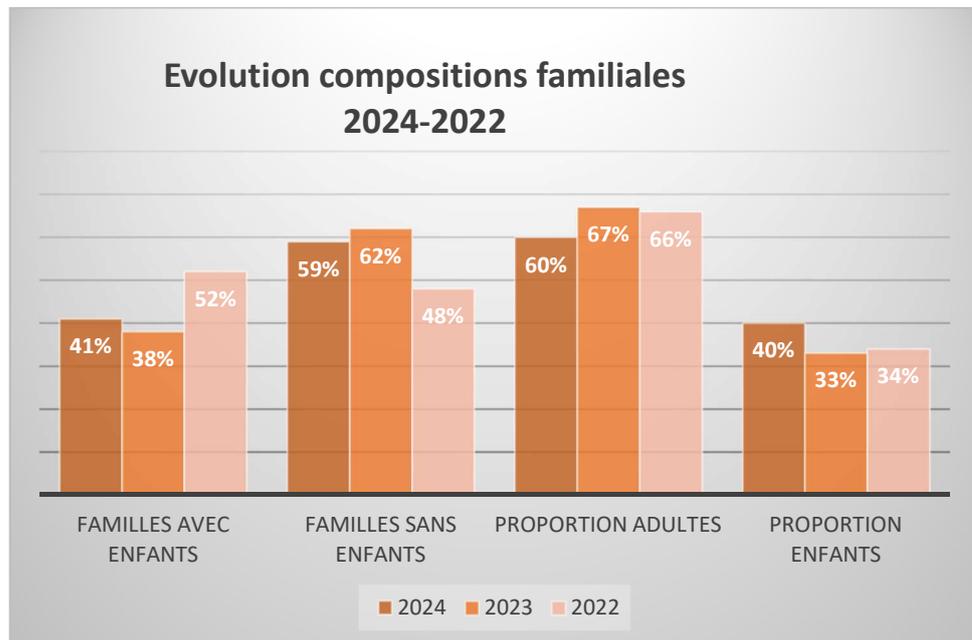
FOCUS sur les femmes seules

Depuis 3 ans, l'accueil des femmes seules est en constante évolution.

Leur moyenne d'âge est de 51 ans.

➤ Ratio adultes / enfants :

La ratio adultes / enfants reste sensiblement similaire à l'année 2024, cependant nous constatons une augmentation du nombre de familles accompagnées d'enfants :



Cela signifie que le nombre d'enfant est plus important que les deux années précédentes.

Le nombre moyen d'enfant(s) par ménage est pour 2024 de 0.82 enfant pour 0.62 en 2023 et 0.79 en 2022

➤ Les âges :

Au regard du nombre très important de personnes accueillies en 2022 et surtout d'une proportion significative de transit, nous n'avons pu collecter de façon qualitative les informations relatives à l'âge. Il n'y a donc pas de comparaison possible avec 2022.

L'évolution est donc faite sur les années 2024-2023.

L'écart entre le total des personnes et les admissions est différent puisque des personnes sont parties et revenues (hospitalisation, A/R UK avec autorisation du service). L'âge de ces personnes a été pris en compte une seule fois.

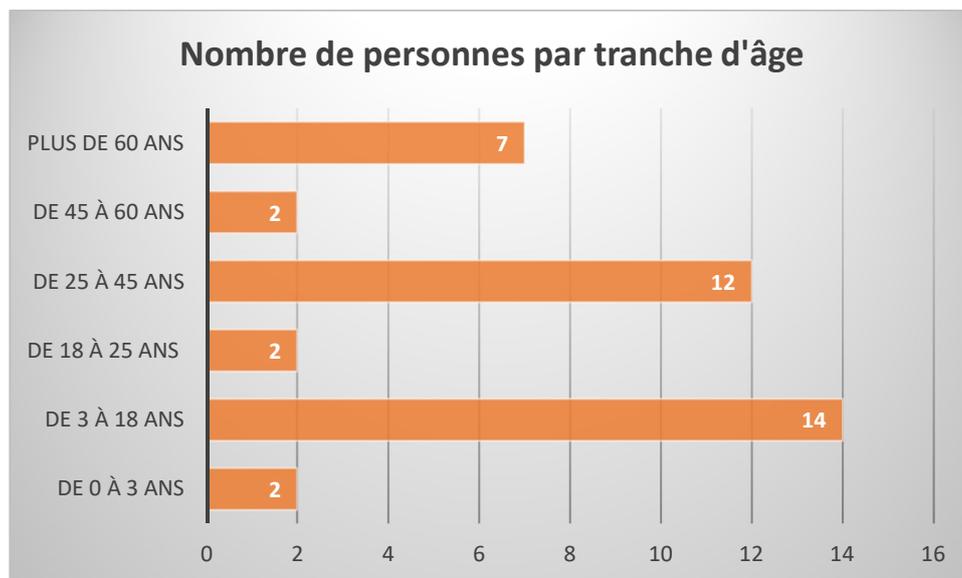
	Nombre personnes	%
De 0 à 3 ans	2	3%
De 3 à 18 ans	14	26%
De 18 à 25 ans	2	6%
De 25 à 45 ans	12	16%
De 45 à 60 ans	2	14%
Plus de 60 ans	7	3%
Total	39	100%

Si 9 enfants majeurs ont été admis en 2023, aucun n'a été pris en charge en 2024.

La proportion la plus représentée est celle des 3 – 18 ans. La moyenne d'âge des adultes est de 46 ans.

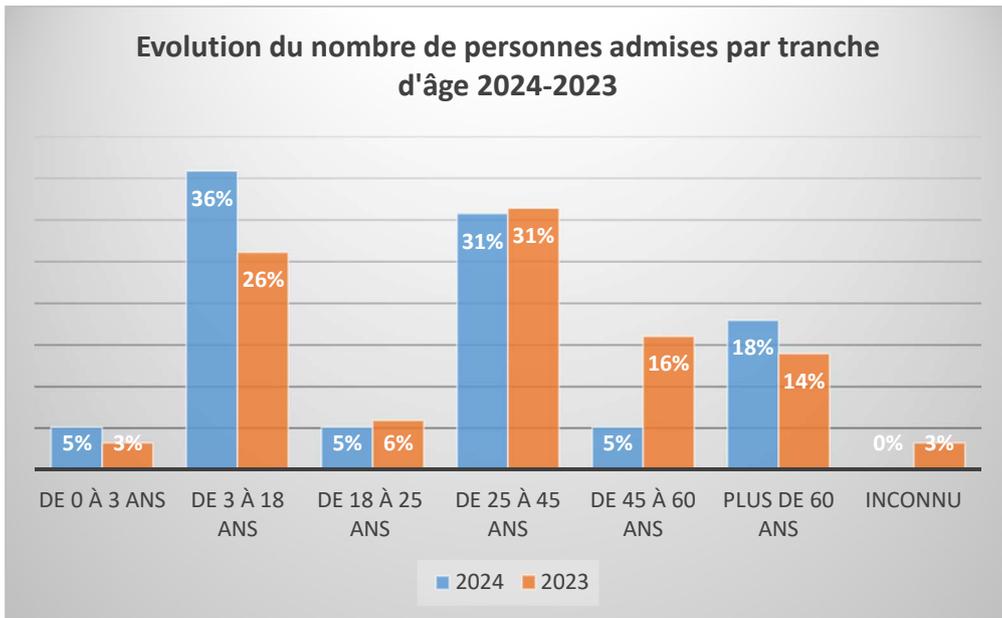
Les adultes accueillis sont plus répartis dans les tranches d'âge.

A titre de comparaison l'âge moyen sur les admissions du DNA est de 35 ans. Nous pouvons mettre en corrélation ce chiffre avec des différences d'enjeux sur le parcours de l'exil. La première nationalité du CADA étant l'Afghanistan et sur ce pays se sont toujours les jeunes hommes qui prennent le risque de l'exil (ils représentent par ailleurs 77% des compositions familiales accueillies).



➤ Evolution par tranche d'âge 2024-2023 :

	2024		2023		Evolution 2024-2023	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%		
de 0 à 3 ans	2	5%	11	3%	- 82 %	- 9 points
de 3 à 18 ans	14	36%	88	26%	- 16 %	- 74 points
de 18 à 25 ans	2	5%	20	6%	- 67 %	- 18 points
de 25 à 45 ans	12	31%	106	31%	- 61 %	
de 45 à 60 ans	2	5%	54	16%	- 87 %	- 11 points
Plus de 60 ans	7	18%	47	14%	- 50 %	- 40 points
Inconnu	0	0%	11	3%	- 100 %	-3 points
	39		337			

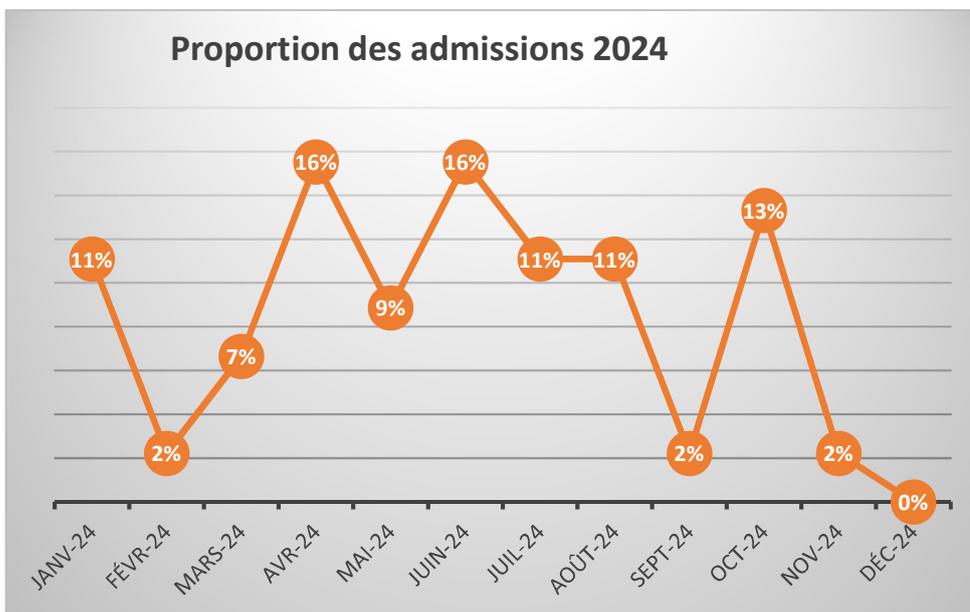


3.2. Etude des admissions au mois le mois

MOIS	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	TOTAL
2024	5	1	3	7	4	7	5	5	1	6	1	0	45
2023	56	46	39	30	33	47	40	29	6	3	5	4	337
2022			184	201	270	120	127	103	72	58	47	29	1211
Evolution 2024-2022			-98%	-96%	-99%	-94%	-96%	-95%	-99%	-90%	-98%	-100%	-96%

Nous constatons la nette diminution homogène sur toute l'année par rapport aux accueils 2022.

Les mois d'avril et de juin sont les mois où nous avons le plus accueillis (sans raison notable)



Les accueils des 45 personnes sur 2024 se sont fait entre janvier et début novembre.

La courbe montre bien l'arrêt complet des accueils du public ukrainien depuis la mi-novembre.

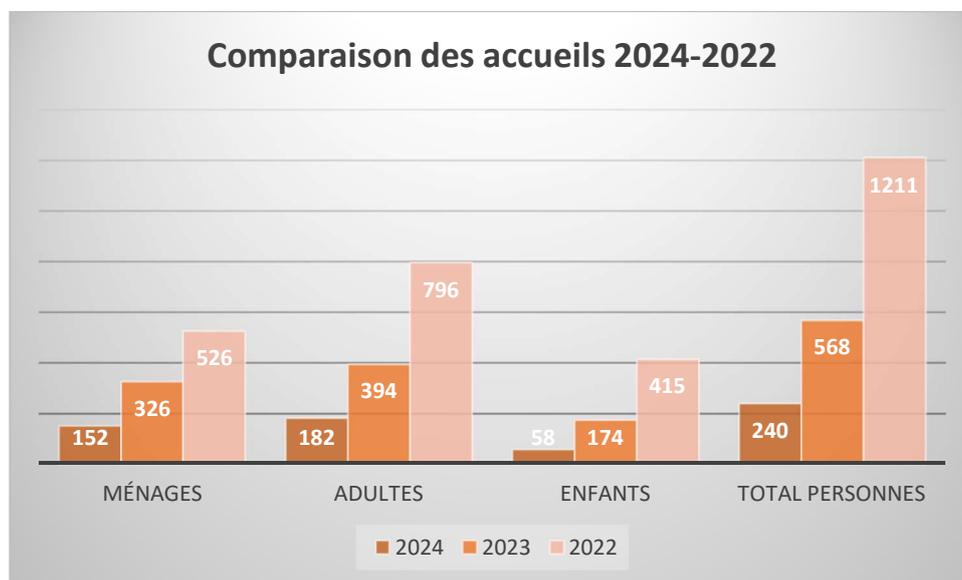
Si sur l'année 2023 nous avons noté des changements quant aux prises en charge à compter du mois de septembre puisque les moyens financiers déployés lors du début du conflit s'étaient amenuisés, et que durant l'été 2023, il a été acté l'arrêt de la mise à l'abri des personnes seules sur le dispositif hôtelier avec une orientation 115 (sauf forte vulnérabilité pour les femmes), la conjoncture économique a amené à l'arrêt complet des accueils de ce public à partir de la mi-novembre 2024.

4. Les publics hébergés durant l'année

Sur l'année 2024, 152 familles ont été prises en charge, représentant 240 personnes (soit 182 adultes et 58 enfants).

	2024	2023	2022	Evolution 2024- 2022
Ménages	152	326	526	-71%
Adultes	182	394	796	-77%
Enfants	58	174	415	-86%
Total personnes	240	568	1211	-80%

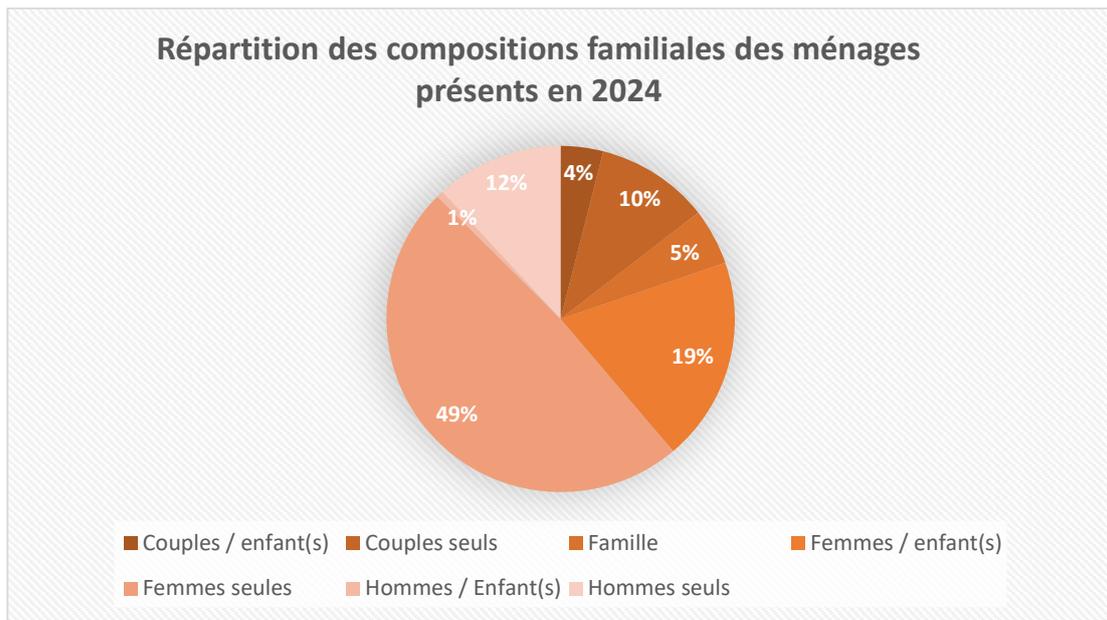
Sur l'année 2024, suite aux directives, baisse de moitié des personnes hébergées.



4.1. Les compositions familiales et âges

Pour la deuxième année consécutive, nous notons une forte augmentation de la proportion des femmes seules, comme sur les admissions.

	2024	%	2023	%	2022	%	évolution 2024-2022
Couples /enfants	6	4%	27	8%	74	14%	- 10 points
Couples seuls	16	11%	32	10%	64	12%	- 1 points
Familles	8	5%	10	3%	46	9%	- 4 points
Femmes /enfants	29	19%	82	25%	180	34%	-15 points
Femmes seules	74	49%	124	38%	115	22%	+27 points
Hommes /enfants	1	1%	2	1%	0	0%	+ 1 points
Hommes seuls	18	12%	49	15%	47	9%	+3 points
Total ménages	152	100%	326	100%	526	100%	-



➤ Les âges

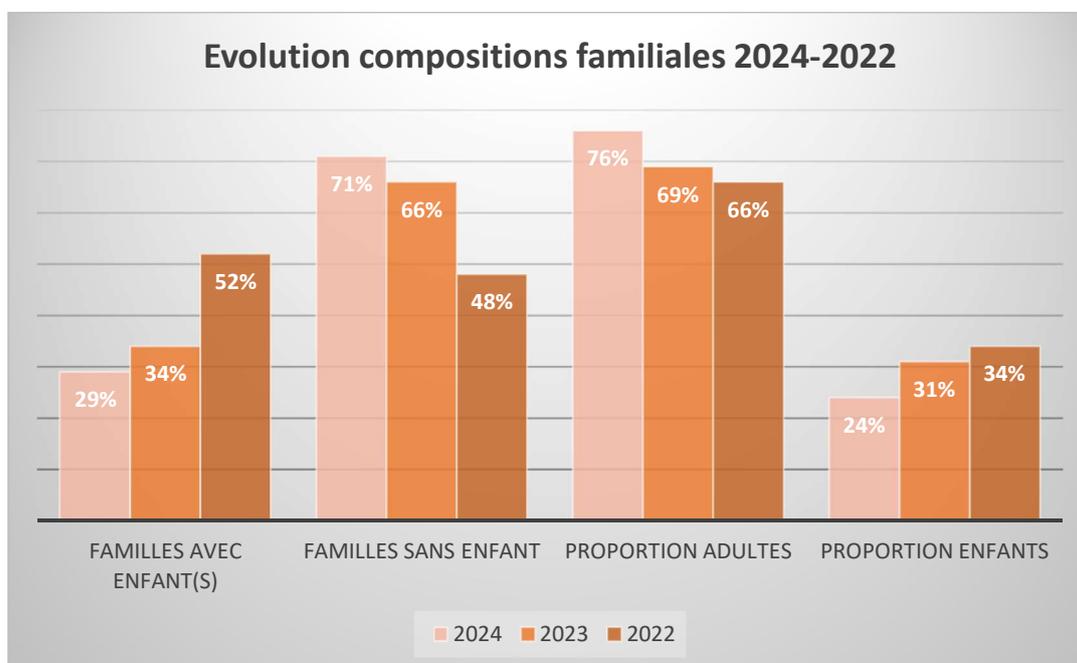
Comme précisé sur les admissions, nous n'avons pas les données pour l'année 2022.

La comparaison des données est donc faite sur les années 2024-2023.

	2024		2023		Evolution 2024-2023	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%		
de 0 à 3 ans	3	1%	16	3%	- 81 %	- 2 points
de 3 à 18 ans	55	24%	136	24%	- 60 %	
de 18 à 25 ans	12	5%	44	8%	- 73 %	- 3 points
de 25 à 45 ans	65	28%	126	22%	- 48 %	+ 6 points
de 45 à 60 ans	45	19%	152	27%	- 30 %	- 8 points
Plus de 60 ans	52	22%	83	15%	- 37 %	+ 7 points
Inconnu	0	0%	11	2%	- 100 %	-2 points
	232		568			

L'âge moyen est de 39 ans.

4.2. Ratio adultes / enfants



4.3. Indicateur de fluidité

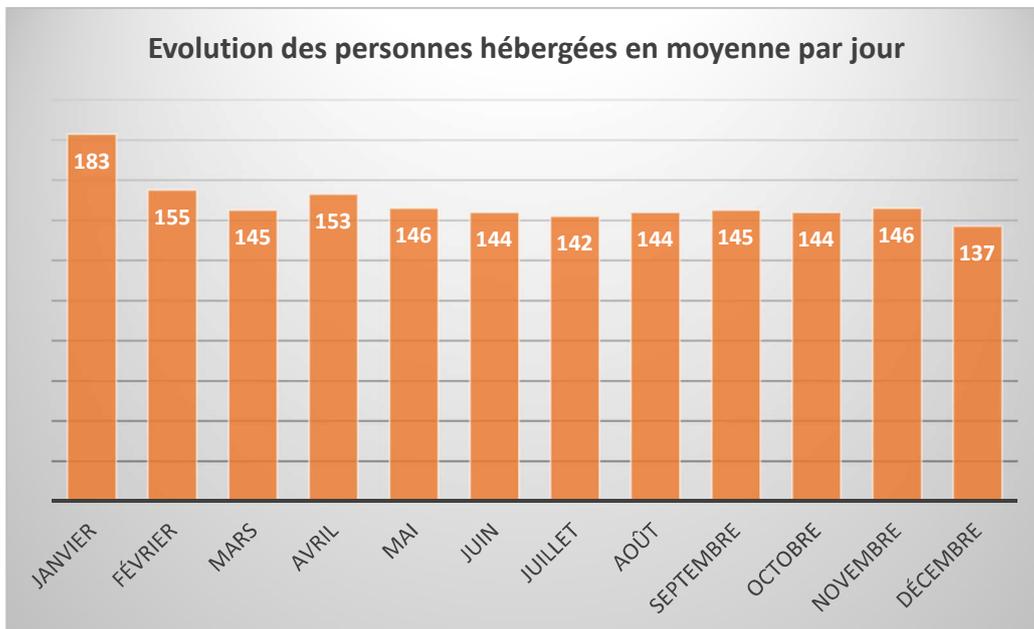
Le taux d'occupation a connu une forte variable du fait du changement conventionnel opéré depuis 2023. En effet jusqu'au 30 septembre 2023, l'état nous avait conventionné pour 200 places, mais nous étions largement au-dessus de ce nombre. A compter du 1^{er} octobre, suite à la réponse à un appel à projet le nombre de places conventionnées est monté à 260.

Il parait complexe de calculer un taux d'occupation pour l'année 2024 au regard de la forte baisse de l'activité et comparativement à l'évolution de notre financement. Si l'on reste sur notre financement initial, le taux d'occupation a diminué de moitié par rapport à 2023/

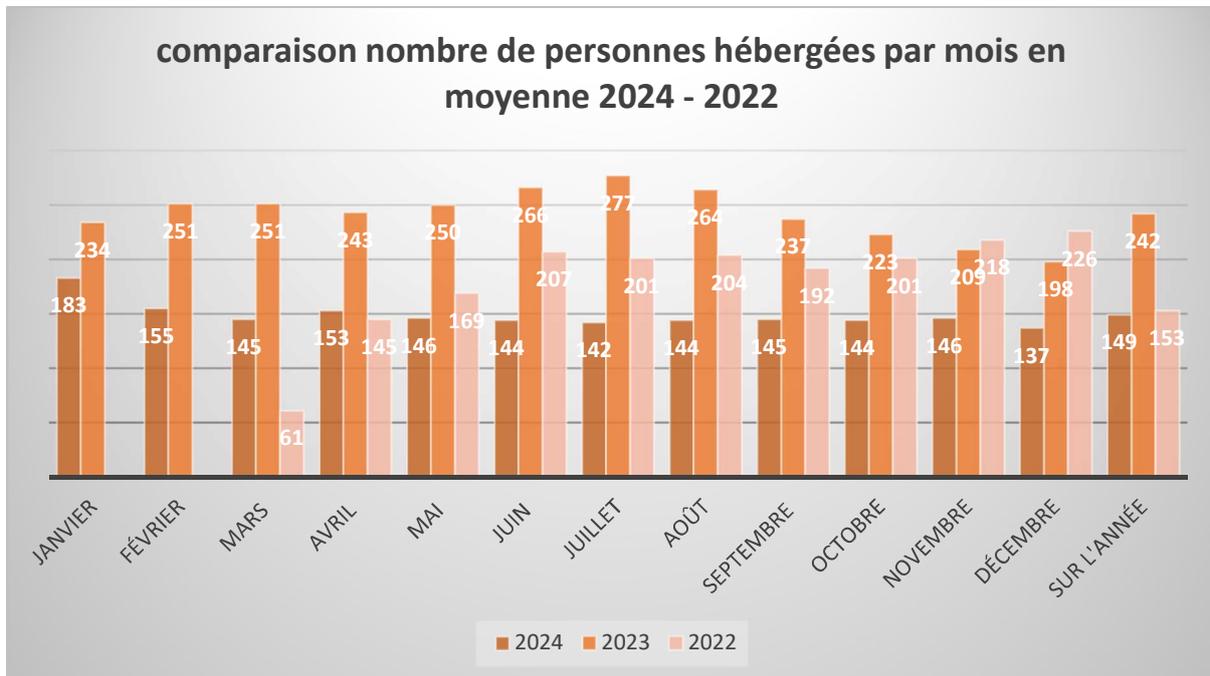
	2024	2023	2022
journées théoriques	95 160	78 520	59 800
journées réelles	54 366	88 272	55 780
taux d'occupation	57%	112%	93%

En analysant l'occupation au mois le mois, nous constatons que depuis le mois de janvier 2024, suite aux directives concernant l'hébergement des personnes ukrainiennes, les chiffres ont fortement baissé dès le mois de février et plus sensiblement par la suite.

Mois	nuitées	Moyenne des personnes hébergées par jour
janvier	5669	183
février	4499	155
mars	4481	145
avril	4590	153
mai	4532	146
juin	4307	144
juillet	4398	142
août	4451	144
septembre	4354	145
octobre	4453	144
novembre	4375	146
décembre	4257	137
total	54366	149



Sur l'année 2024 baisse significative du nombre de personnes hébergées par mois.

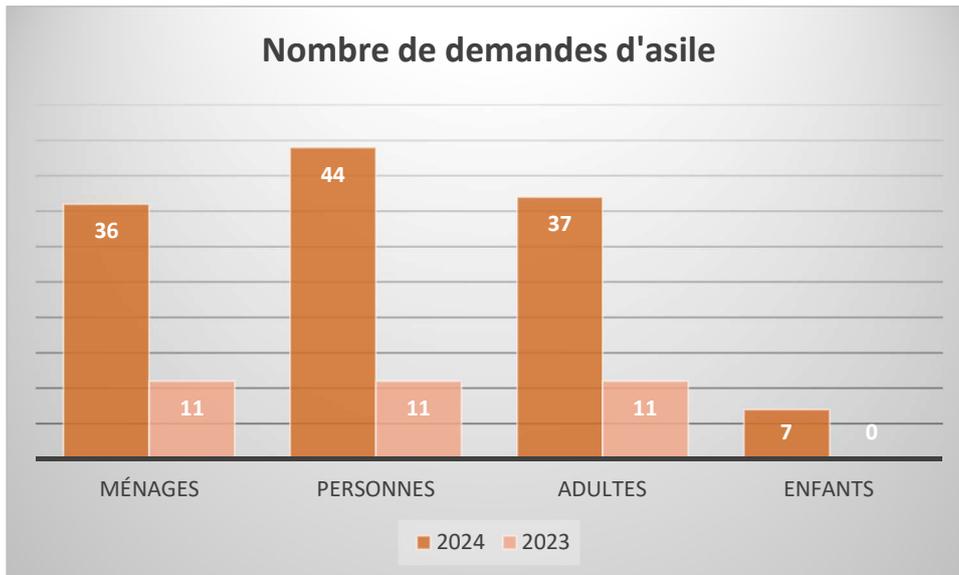


Demandes d'asile :

Certains ménages ont choisi de faire une demande d'asile. Leur nombre a augmenté en 2024.

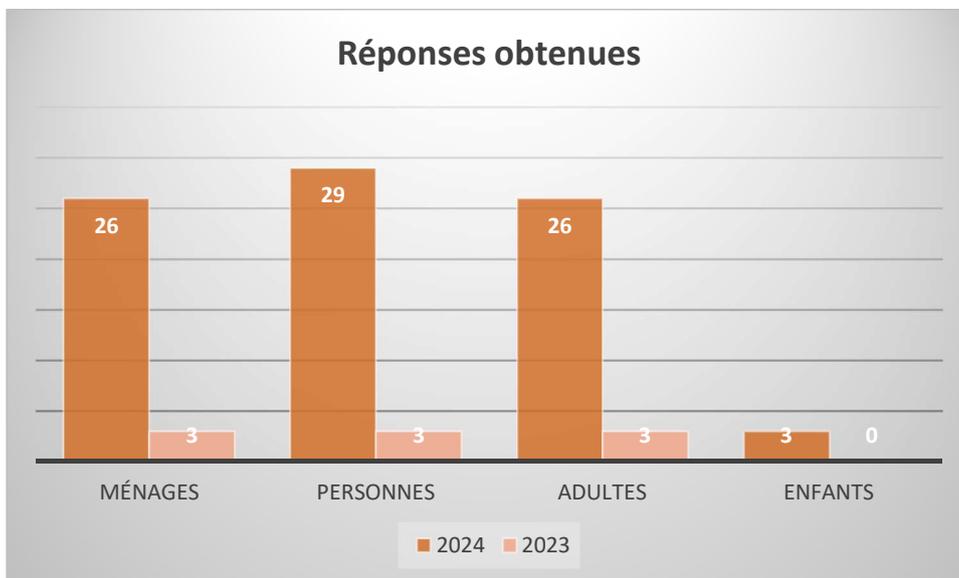
Demandes effectuées :

	2024	2023	Evolution
Ménages	36	11	+ 227 %
Personnes	44	11	+ 300 %
Adultes	37	11	+ 236 %
Enfants	7	0	



Réponses obtenues :

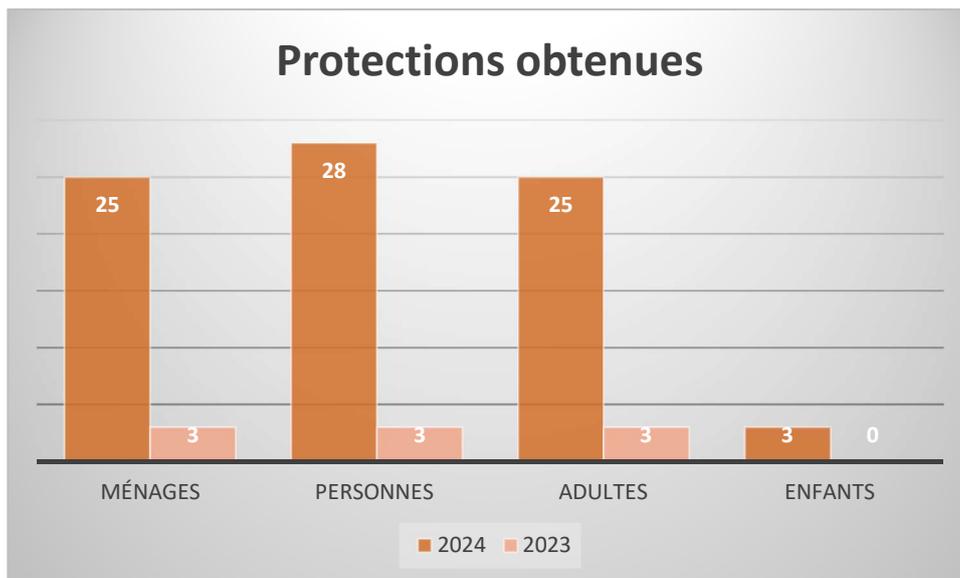
	2024	2023	Evolution
Ménages	26	3	+ 776 %
Personnes	29	3	+ 866 %
Adultes	26	3	+ 776 %
Enfants	3	0	



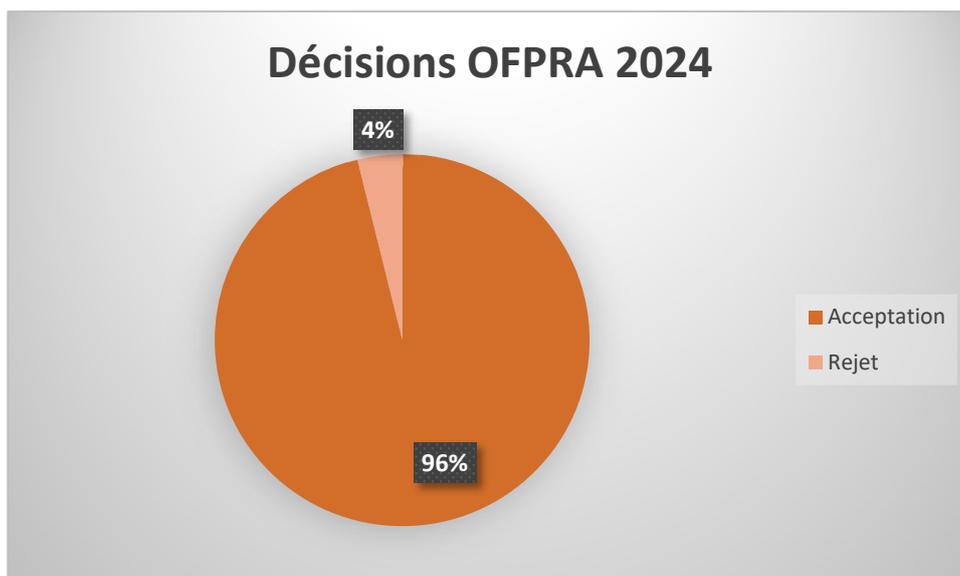
En 2024, des familles et des personnes isolées ont demandé l'asile alors qu'en 2023 cela ne concernait que des personnes isolées.

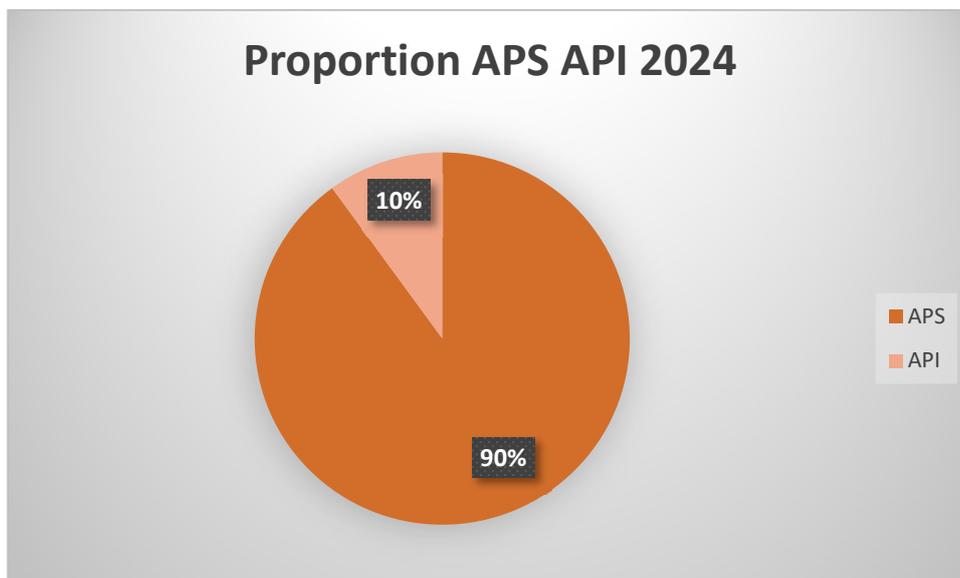
Protections subsidiaires obtenues :

	2024	2023	Evolution
Ménages	25	3	+ 733 %
Personnes	28	3	+ 833 %
Adultes	25	3	+ 733 %
Enfants	3	0	



1 seule personne s'est vu refusé la protection, un homme seul. Le rejet de l'OFPRA était motivé par le manque d'éléments au niveau du récit.





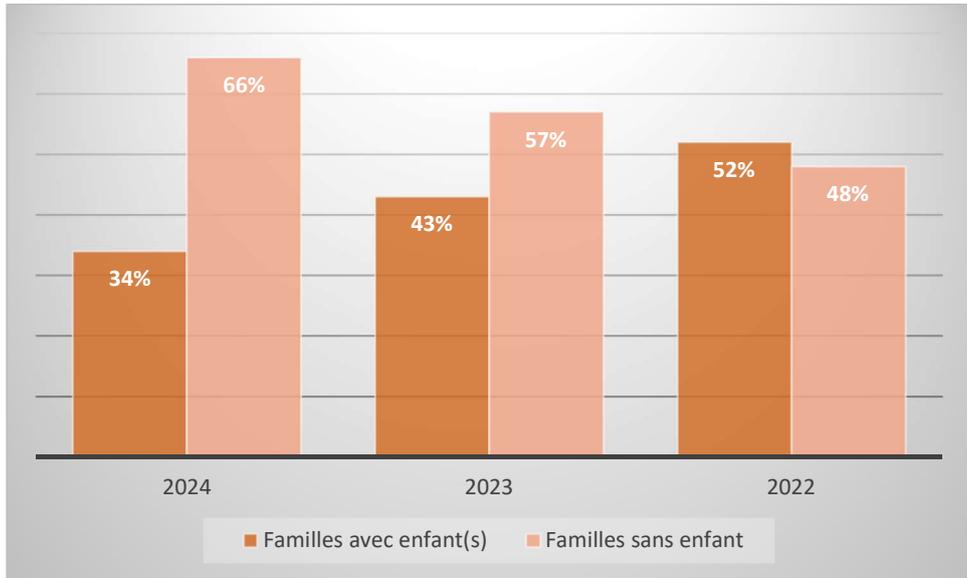
5. Les sorties :

Sur les 140 ménages hébergés en 2024, 65 ont quitté le dispositif durant l'année soit 104 personnes (74 adultes et 30 enfants).

5.1. Compositions familiales

	2024	%	2023	%	2022	%	évolution 2024-2022
Couples /enfants	3	5%	24	13%	65	16%	- 11 points
Couples seuls	2	3%	20	11%	51	13%	- 10 points
Familles	3	5%	5	3%	38	9%	- 4 points
Femmes /enfants	14	22%	57	30%	145	36%	- 14 points
Femmes seules	35	54%	54	28%	67	17%	+ 37 points
Hommes /enfants	1	2%	1	1%	0	0%	+ 2 points
Hommes seuls	7	11%	29	15%	36	9%	+ 2 points
Total ménages	65	100%	190	100%	402	100%	

Nous notons une augmentation de la proportion du nombre de femmes seules sortantes.



5.2. Solutions à la sortie

La proportion la plus importante d'orientation à la sortie est les dispositifs AD HOC ; cela reste cohérent avec le parcours imaginé par l'état (mise à l'abri sur un SAS hôtelier -> orientation dispositif AD HOD -> orientation IML) :

	Nombre de familles	%
Ad hoc	24	37%
IML ACAL	2	3%
Privé	11	17%
Retour en Ukraine	7	11%
Inconnu	8	12%
Transit	1	2%
Hospitalisation	4	6%
Fin de PEC	8	12%
Total	65	100%

57 % ont pu bénéficier d'une insertion à la sortie (contre 36% en 2023)

- Orientations dispositif AD HOC :
 - 20 familles orientées vers le mas blanc
 - 4 familles orientées vers les abricotiers

- Fins de prise en charge :

Dans les fins de prise en charge nous incluons les ménages qui n'ont pas adhéré à l'accompagnement, et qui n'ont pas avancé dans les démarches vers l'obtention d'un statut (hommes seuls en général, sans APS ni demande d'asile effectuée), et des personnes qui gardaient la chambre d'hôtel tout en dormant chez des tiers

- Inconnu :

Dans cette catégorie sont incluses tous les ménages qui ont quitté l'hôtel sans nous informer de leur orientation.

- Transit :

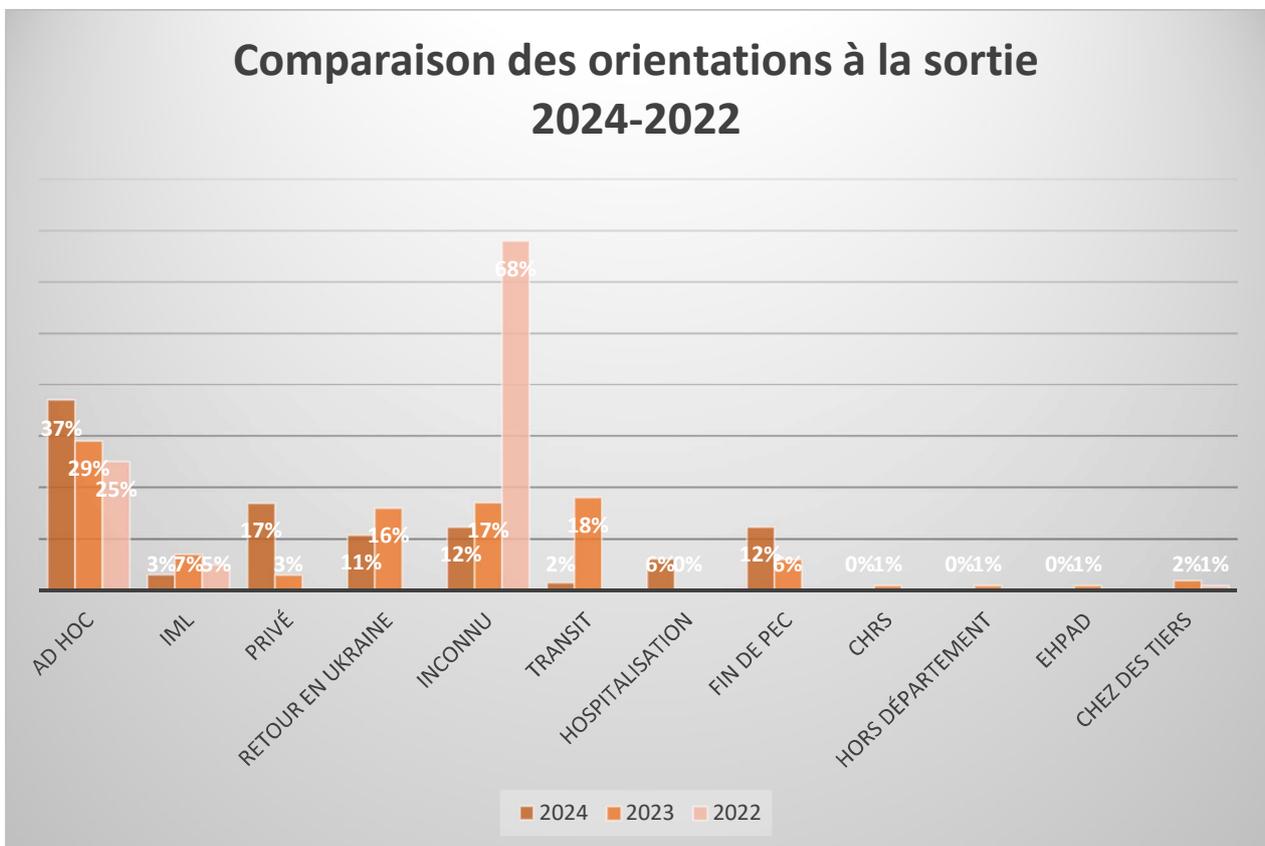
Seule une dame âgée a été acceptée pour séjourner le week-end en transit afin de se reposer le temps de prendre sa correspondance pour la suite de son voyage.

- Retour en Ukraine :

7 ménages ont choisi de retourner dans leur pays.

Orientations à la sortie par composition familiale :

	Couples avec enfant(s)	Couples seuls	Familles	Femmes avec enfant(s)	Femmes seules	Hommes avec enfant(s)	Hommes seuls	Totaux
Ad hoc	2	0	1	5	14	1	1	24
IML	0	0	0	2	0	0	0	2
Privé	1	2	1	1	5	0	1	11
Retour en Ukraine	0	0	1	1	5	0	0	7
Inconnu	0	0	0	2	4	0	2	8
Transit	0	0	0	0	1	0	0	1
Hospitalisation	0	0	0	0	3	0	1	4
Fins de prise en charge	0	0	0	3	3	0	2	8
Totaux	3	2	3	14	35	1	7	65



Nous constatons que les orientations à la sortie ont complètement changées. Seules les sorties vers le dispositif Ad hoc restent en constante évolution, (+8 points) ce qui est logique dans le cursus préconisé pour l'accompagnement de ce public.

La sortie en logement privé a bien augmenté (+14 points).

En effet, l'installation du conflit dans la durée, et l'insertion des personnes dans la vie active a permis à des familles de s'orienter vers du logement privé.

Certains ont fait le choix de retourner au pays, cependant il y a une baisse sensible concernant ce choix (- 5 points)

Nous déplorons malheureusement cette année deux décès de personnes que nous hébergions, et qui ont fini leur vie à l'hôpital.

Ceci questionne sur les orientations des personnes âgées, sans possibilité d'insertion ni de revenu autre que la SASPA. Cela donne également un facteur d'isolement malgré une grande communauté ukrainienne sur le département.

5.3. Etudes des sorties au mois le mois

La proportion la plus importante des sorties se situe au mois de décembre suite à la décision d'orientation afin de réduire les nuitées hôtelières.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2024	15	8	7	1	3	6	4	0	0	2	3	16	65
2023	19	21	22	12	15	16	24	16	19	9	11	6	190
2022			28	72	83	52	50	46	22	21	15	13	402

5.4. Durée moyenne de séjour des sortants

La durée moyenne de séjour (DMS) est de 428 jours, en nette augmentation comparé à 2023 (141 jours).

Ceci est à mettre en corrélation avec la durée du conflit et le désir pour certaines familles de s'installer avec la demande d'asile.

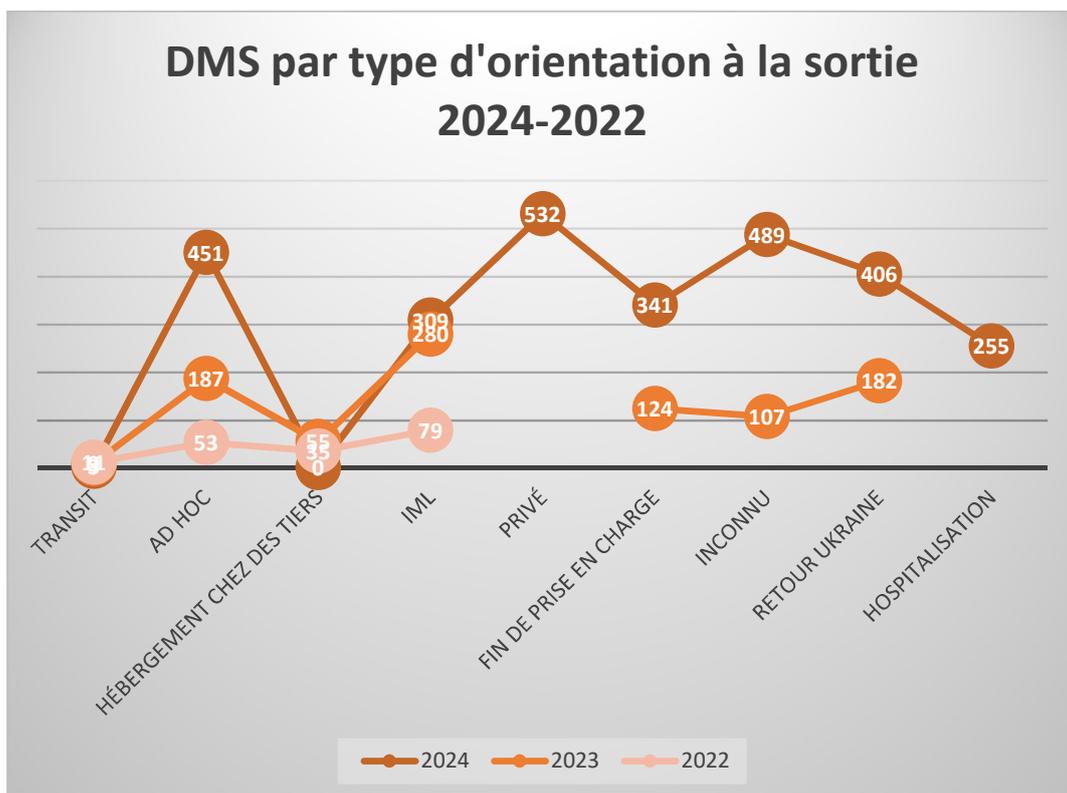
(en jours)	2024	2023	2022	évolution 2024- 2022
DMS	428	141	39	+ 997 %
Séjour le plus court	1	1	1	
Séjour le plus long	1023	621	205	+ 399 %
écart type	428	158	39	+ 997%

L'écart type est représentatif de la durée moyenne de séjour qui a augmentée, en reflet de la durée du conflit qui s'étend.

➤ Analyse des DMS par orientations à la sortie :

orientation à la sortie	DMS en jours		
	2024	2023	2022
Transit	3	9	11
AD HOC	451	187	53
hébergement chez des tiers	0	55	35
IML	309	280	79
Privé	532		
fin de prise en charge	341	124	
inconnu	489	107	
retour Ukraine	406	182	
Hospitalisation	255		

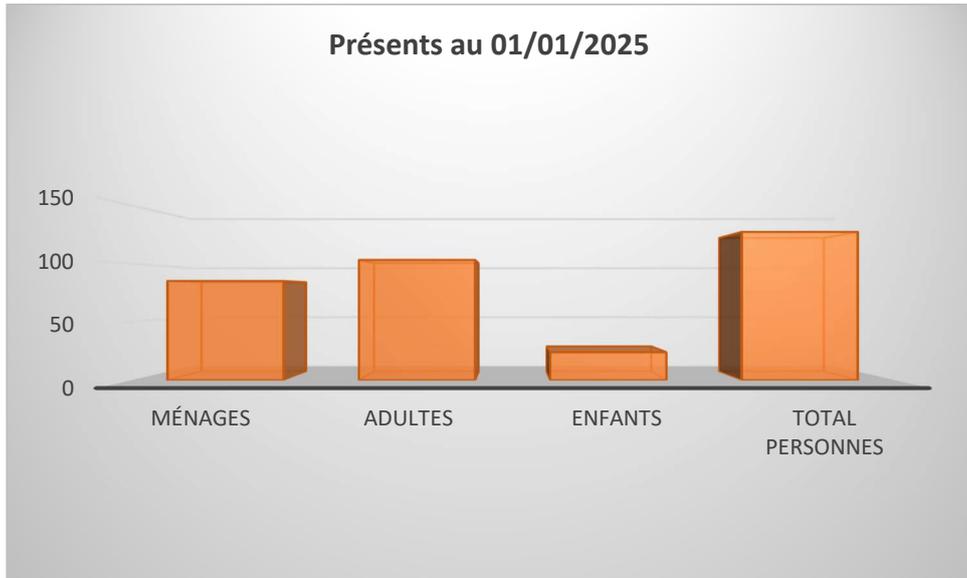
La DMS la plus longue concerne les orientations vers un logement privé.



6. Les présents au 01/01/2025

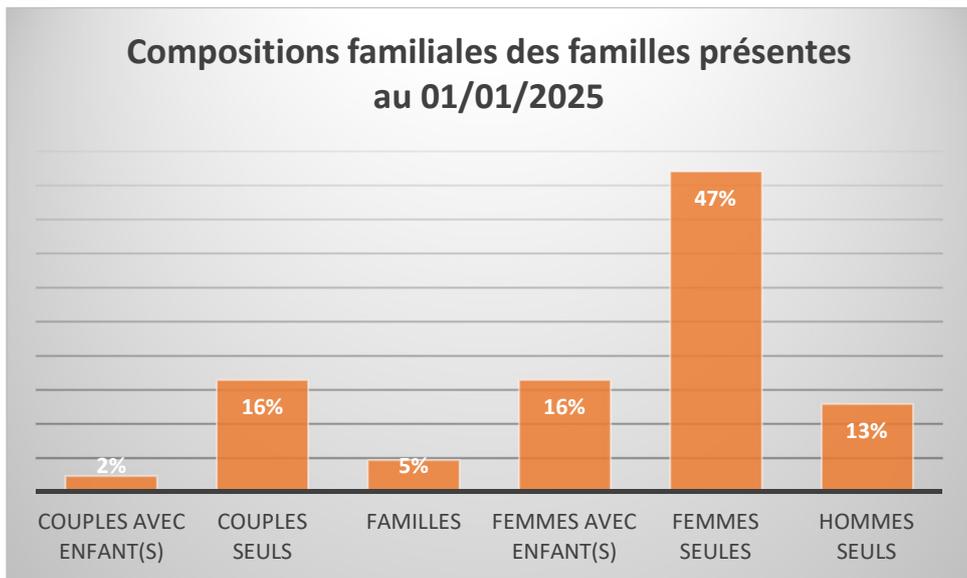
Au 1^{er} janvier 2025, 127 personnes sont toujours présentes (195 au 1^{er} janvier 2024).

Ménages	85
Adultes	103
Enfants	24
Total personnes	127



Sur les 85 ménages toujours présents, nous avons toujours une majorité de femmes seules.

Couples avec enfant(s)	2	2%
Couples seuls	14	16%
Familles	4	5%
Femmes avec enfant(s)	14	16%
Femmes seules	40	47%
Hommes seuls	11	13%
	85	100%



Bilan qualitatif

L'année 2022 a été fortement marquée par l'arrivée massive des déplacés Ukrainiens suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Au niveau de l'Union européenne s'est mis en place un mécanisme de protection temporaire afin de répondre à l'afflux de personnes déplacées sans saturer les services d'accueil d'urgence de demandeurs.

Ce dispositif repose sur une coordination des différents acteurs au sein de chaque territoire ainsi que sur la facilitation de certaines démarches (obtention de la protection, ouverture de droits à l'assurance maladie et autres prestations sociales, droit au travail, etc.). Afin de faciliter cet accueil, des financements ont été mis à disposition des différents organismes permettant ainsi la création de services ad hoc et le recrutement de salariés assignés à l'accueil du public ukrainien.

C'est dans ce contexte que l'ACAL a été mandatée par l'Etat afin de gérer l'hébergement des déplacés Ukrainiens. C'est notamment le service du SEUIL DA, en charge de l'hébergement d'urgence des Demandeurs d'asile, qui s'est vu confié la mission du premier accueil des déplacés Ukrainiens. Force est de constater que, si cet afflux massif a fortement impacté le service en 2022, le dispositif de protection temporaire mis en place a contribué à écourter significativement les délais et alléger les démarches liées à l'accueil de ce public.

A titre d'exemple, en 2022, un déplacé ukrainien pouvait obtenir un rendez-vous à la Préfecture et se voir délivrer une autorisation provisoire de séjour lui donnant droit à travailler dans un délai de 3 à 7 jours, avec ou sans prise de rendez-vous préalable. La personne se voyait remettre une carte ADA par un agent de l'OFII – DT de Montpellier par un agent détaché sur Perpignan au même moment où dans les jours qui suivaient. De même, l'affiliation à la CPAM et l'ouverture de droits à la Complémentaire santé solidaire – réunies en une seule démarche – pouvait subvenir dans les jours suivants l'obtention de l'APS.

Le tournant de 2023 : L'évolution des besoins d'accompagnement

2023 a marqué un tournant dans la prise en charge du public ukrainien à plus d'un titre.

Au cours du premier semestre, le service a dû faire face à la forte hausse du nombre de personnes hébergées qui a engendré de nouveaux besoins en termes d'accompagnement et démarches administratives. Ainsi, une restructuration de l'équipe a été nécessaire, ainsi que la mise en place de nouveaux partenariats.

Le deuxième semestre 2023 a lui été marqué par la fin de l'accueil du public ukrainien et donc une diminution progressive du nombre de personnes accompagnées et de nouveaux ajustements au sein de l'équipe.

2024 : Diminution drastique des personnes accueillies

En 2024, l'accueil des personnes ukrainiennes a fortement diminué, dans la continuité des orientations décidées par l'état depuis septembre 2023 : sur évaluation avec orientation systématique des hommes seuls vers le 115 / sur évaluation de la vulnérabilité pour les femmes seules.

Depuis le mois de janvier 2024, suite aux directives concernant l'hébergement des personnes ukrainiennes, les chiffres ont fortement baissé dès le mois de février et plus sensiblement par la suite.

Ainsi, 45 personnes ont été accueillies sur l'année 2024, avec une fin d'hébergement complet mi-novembre. (Cf bilan quantitatif)

L'accompagnement des personnes depuis le dernier trimestre 2024 se focalise sur les solutions de sortie des dispositifs d'hébergement.

7. S'adapter à l'évolution

Si nous avons pu constater, au cours de l'année 2023, une diminution du flux des arrivées de déplacés ukrainiens sur le territoire, les sorties du dispositif se sont également ralenties. En Juillet 2023, le nombre de personnes hébergées s'élevait à 277.

En comparaison, suite à l'accueil inconditionnel du public ukrainien en septembre 2023, le nombre de personnes hébergées en juillet 2024 s'élevait à 142.

En 2024, suite à la réduction de l'activité tant au niveau des ukrainiens que des publics régularisés suivis par les IS de l'HUDC DA, il a été nécessaire de revoir à nouveau l'organisation du service. (Cf première partie du bilan)

En fin d'année 2024, l'équipe a dû s'adapter à de nouvelles directives concernant l'accompagnement des personnes ukrainiennes. Les solutions de sortie du dispositif pour les ménages doivent s'accroître. Ainsi le service se mobilise sur les orientations à prévoir, les solutions d'hébergement à initier de manière systématique avec et auprès des personnes.

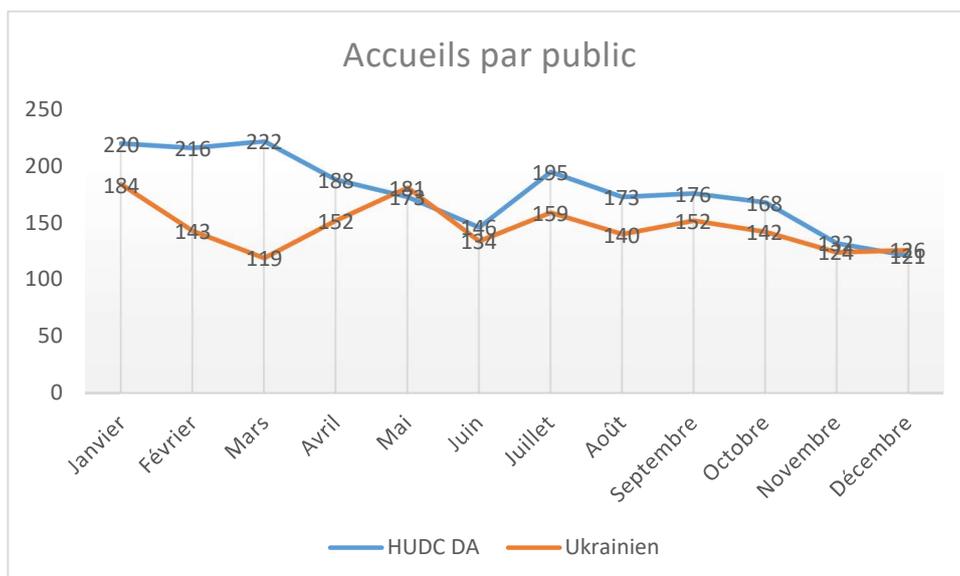
Accueillir et orienter les publics et partenaires :

Depuis 2022, nous avons mis en place un outil permettant de recenser le nombre d'appels et de sollicitations physiques sur le service dès le mois de mars 2022.

L'accueil s'est aussi transformé en un filtre permettant de sonder certaines questions, d'y répondre ou d'orienter vers un travailleur social, ce qui nécessite des salariés à l'accueil d'être en permanence informés sur toutes les modalités administratives ainsi que sur les nouvelles informations.

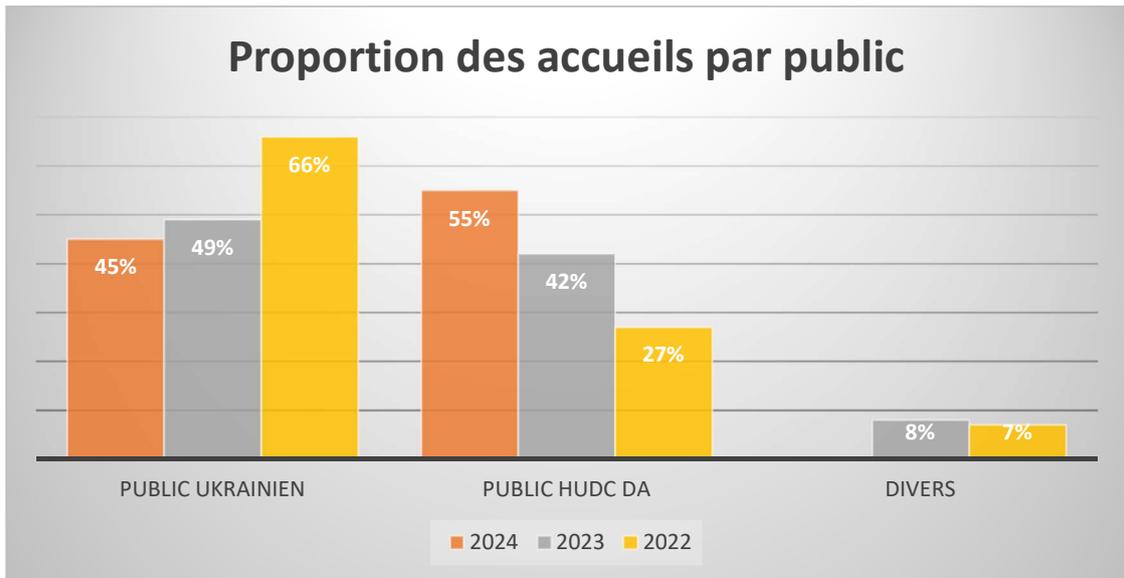
➤ Accueil physique tous publics (SAS hôtelier et SEUIL HUDC DA) :

	2024	2023	2022	évolution 2024- 2022
Janvier	404	413		
Février	359	369		
Mars	341	400	130	
Avril	340	306	252	+ 34%
Mai	354	392	321	+ 10%
Juin	280	379	308	- 9%
Juillet	354	374	196	+ 81%
Août	313	430	278	+ 13%
Septembre	328	438	238	+ 38%
Octobre	310	327	339	- 9%
Novembre	256	301	363	- 29%
Décembre	247	273	305	- 23%
Total	3886	4402	2730	+ 42%



➤ Analyse de la demande par service :

	Ukrainien	HUDC DA	Total	Part UK
Janvier	184	220	404	46%
Février	143	216	359	40%
Mars	119	222	341	35%
Avril	152	188	340	45%
Mai	181	173	354	51%
Juin	134	146	280	48%
Juillet	159	195	354	45%
Août	140	173	313	45%
Septembre	152	176	328	46%
Octobre	142	168	310	46%
Novembre	124	132	256	48%
Décembre	126	121	247	51%
Total	1756	2130	3886	46%



Nous pouvons constater qu'en 2024, la baisse de l'accueil du public ukrainien amorcée en 2023 se poursuit.

Par ailleurs, la hausse de l'accueil du public HUDC DA se confirme avec 13 points supplémentaires par rapport à 2023 et 28 points par rapport à 2022.

Témoignage Agente d'accueil, Samira BOUGHRARA :

Etre Agent d'accueil au sein de l'ACAL SEUIL DA/ UK

« Mon intégration au sein du service fut immédiate de par l'accueil de mes collègues ainsi que de ma cheffe de service, je me suis sentie tout de suite à ma place et chacun a fait en sorte de m'accompagner afin que je devienne à l'aise et autonome assez rapidement.

Bien évidemment j'ai dû à plusieurs reprises les déranger dans leur travail afin d'être capable de répondre à certaines questions de nos usagers. Bien évidemment à chaque fois je pense que mes collègues ont apprécié ma prise de note dans le but d'en apprendre davantage sur leur métier dans le domaine du social.

Mes tâches sont diverses (réception, classement et distribution du courrier, traitement des appels entrants et sortants, gestion des disponibilités des hôtels nécessaires au cadre d'astreinte, gestion du stock des consommables)

Participation aux réunions du mercredi a été pour moi une preuve certaine de mon intégration et cela me permet de me sentir à l'aise, d'approfondir et d'enrichir mes connaissances.

Etre agent d'accueil au sein de L'ACAL ne signifie pas simplement accueillir nos usagers et leur remettre leur courrier.

En effet, au Seuil DA après il me semble de la part de mes collègues une période d'observation a été nécessaire afin de gagner leur confiance sur le plan professionnel.

Ainsi j'ai pu élargir mes tâches en effectuant :

- *Le traitement et l'encaissement des participations financières à la demande de L'IS*
- *Réaliser un tableau de suivi à la demande de L'IS afin de gérer moi-même la distribution des chèques CAD 'Hoc de ses suivis.*
- *Réaliser un tableau de suivi distribution de la lettre aux UKRAINIENS concernant la réorganisation du service hébergement d'urgence seuil à la demande des travailleurs sociaux du service.*

Sans oublier mon poste au seuil Public cible grâce auquel j'ai pu découvrir des usagers femmes et hommes au parcours difficile mais qui trouvent auprès de l'équipe un réconfort, un soutien et une aide qui n'a pour but que de les aider à rebondir et surtout à retrouver une confiance en eux axe essentiel afin de retrouver un cadre de vie leur permettant d'avancer plus sereinement.

Finalement que ce soit le seuil DA ou le seuil PC, l'écoute, le respect et la bienveillance font la force de ces deux services. »

Aide auprès de Monsieur T.

J'avais à cœur de vous parler d'un de nos usagers pour lequel j'ai pu accomplir différentes missions afin de résoudre son problème bancaire (compte en ligne) :

Il s'agit d'une personne accompagnée ukrainienne dont la carte bancaire s'est retrouvée bloquée pour motif que son dossier était incomplet et que son adresse fiscale n'était pas en France mais en Ukraine.

Ainsi après avoir obtenu l'accord de ma cheffe de service j'ai contacté en la présence de Mr et avec son accord l'établissement bancaire (banque en ligne) ainsi j'ai pu sur le portail remplir le document de changement d'adresse fiscale et joindre les documents nécessaires au bon traitement de la demande.

Dans un souci de traitement correct de notre demande j'ai imprimé le formulaire et photocopié les documents demandés (passeport, justificatif de domiciliation ainsi que l'avis d'imposition) que nous avons envoyé en recommandé.

Entendre Monsieur me remercier en constatant que tout était réglé et qu'il pouvait à présent se servir de sa carte bancaire a été pour moi un vrai moment de satisfaction.

Chaque jour je reçois des hommes et des femmes qui sont dans l'attente d'une réponse et pouvoir de par ma fonction les accompagner à ma manière et les détendre avec mon sourire et déjà un grand pas dans l'objectif final de notre travail.

J'aime mon travail, mes collègues et aujourd'hui j'ai la certitude que je suis faite pour travailler au plus proches des personnes quelles qu'elles soient.

Samira BOUGHRARA

Agent d'accueil

8. Repenser l'accueil et l'accompagnement

Ce maintien sur le dispositif a engendré une évolution de l'accompagnement. En parallèle des demandes d'ouverture de droits (droit au séjour, CPAM, CAF), l'équipe s'est ainsi vue fortement sollicitée pour les renouvellements d'APS (à renouveler tous les 6 mois auprès des services de la Préfecture), les prolongation d'ADA auprès de l'OFII, les renouvellements annuels de droits à la Complémentaire Santé mais aussi de nouvelles démarches telles que les déclarations de revenus, l'accompagnement aux démarches liées à l'emploi et la formation, à la santé et au handicap, au logement, etc.

Il convient de noter que, du fait de la baisse des effectifs et la saturation de certains services publics, les délais de certaines démarches se sont allongés. Par exemple, le délai d'obtention d'un rendez-vous auprès de la Préfecture pour une nouvelle APS ou un renouvellement est passé à un mois minimum et plusieurs relances nécessaires afin d'obtenir une réponse. Pour certaines familles, la procédure d'obtention ou de renouvellement de la protection, qui était presque systématique en 2022, est devenue compliquée. De nouveaux justificatifs étaient demandés aux familles (attestations de résidences, documents de voyages, passeports biométriques, etc.). Des échanges réguliers entre la direction et la Préfecture ont été nécessaires afin de clarifier certaines procédures ou débloquer certaines situations complexes.

Par ailleurs, de nouvelles problématiques ont émergé, notamment en ce qui concerne la santé, la perte d'autonomie de personnes âgées ou handicapées, la scolarité, la parentalité, les violences conjugales ou familiales.

Lien avec les hôteliers :

L'allongement des durées de prise en charge a changé le rapport des hôteliers avec le public hébergé. Ils ont, pour la plupart, été des interlocuteurs essentiels, permettant de relayer les informations, faciliter le lien, faire remonter certaines situations problématiques. Certains se sont personnellement impliqués en procédant à des accompagnements (santé, éducation) où se faisant le relais d'une aide humanitaire (colis alimentaire, etc.).

Les permanences Hôtel : témoignage d'une intervenante sociale

Pour nous permettre d'accompagner au mieux les ressortissants ukrainiens hébergés en dehors de Perpignan, nous avons mis en place un système de permanences nous permettant d'aller régulièrement à la rencontre des personnes sur leur lieu de vie.

Les permanences sont organisées sur 4 établissements partenaires :

L'Acajou à Argelès-Sur-Mer

L'Enjoy à Pollestres

La Frégate à Canet-en-Roussillon



Avant d'arriver sur notre lieu de permanence, nous prenons soin d'avertir les personnes ainsi que les hôteliers de notre arrivée : soit au travers de groupes WhatsApp (créés pour faciliter la communication entre les intervenants sociaux et les personnes) soit par le biais des hôteliers.

Lorsque nous arrivons à l'hôtel, nous n'avons pas forcément d'emplacement ou de bureau attribué. Nous nous installons à des tables, parfois mises à disposition (réfectoire, salle de réception...). Les personnes souhaitant nous voir viennent à notre rencontre chacun leur tour. Nous pouvons échanger sur divers sujets : la situation administrative et/ou médicale, l'hébergement, les questionnements. C'est un moment assez privilégié où nous pouvons prendre le temps avec les personnes accompagnées.



Les permanences à l'hôtel permettent également de rencontrer les personnes qui ne peuvent pas forcément se déplacer jusqu'au bureau. Cela permet d'observer le public accueilli dans un tout autre contexte, ce n'est pas un lieu « cadré » et nous pouvons donner une toute autre définition au mot « entretien ». Ce dernier se montre plus convivial et moins formel tout en travaillant et échangeant sur des situations administratives qui peuvent parfois être complexe.

Les permanences à l'hôtel permettent véritablement une approche différente du travail social et la création d'un lien renforcé avec le public accompagné.

Par ailleurs, la prise en charge prolongée du public ukrainien, nous a amené à repenser l'accompagnement afin de favoriser la mixité au sein du public accompagné par le service et par l'ACAL en général. Ainsi nous avons encouragé la participation du public ukrainien à participer à des démarches transversales et notamment, la réécriture du Projet associatif. Par ailleurs, nous avons convié les familles à se joindre à des sorties organisées par le service ou interservices ou encore à des ateliers à destination des enfants et en 2024 à organiser la fête de Noël. Ces initiatives ont permis une meilleure intégration des personnes ukrainiennes au sein de l'ACAL dans le contexte plus global d'une prise en charge plus égalitaire des publics en demande d'une protection internationale.

La demande d'asile :

Fin 2023, une dizaine de personnes avaient déposé une demande d'asile et 2 avaient obtenu la protection subsidiaire. Là encore, ce changement de statut a engendré de nouvelles démarches (demandes de RSA, demandes d'allocation solidaire pour personnes âgées, etc.).

En 2024, cette proportion a augmenté. Des familles et des personnes isolées ont demandé l'asile alors qu'en 2023 cela ne concernait que des personnes isolées.

Ainsi, en 2024, 44 personnes ont fait une demande d'asile contre 11 en 2023. 28 personnes ont obtenu la protection subsidiaire contre 2 personnes en 2023.

9. 2023/2024 : La fin de l'accueil des déplacés ukrainiens- Septembre 2023/ 2024

Pour mémoire, l'année 2023 a été marquée par la parution de la circulaire du 23/06/23 concernant les « Orientations pluriannuelles accueil insertion personnes déplacées Ukraine » pour la période 2023-24. Cette circulaire comportant quelques zones d'ombre, la Direction de l'ACAL s'était entretenue avec la DDETS afin de clarifier le positionnement de l'Etat par rapport à l'accueil des déplacés ukrainiens et ses implications dans la prise en charge par l'ACAL de ce public.

Si cette dernière confirmait le maintien de l'APS pour le premier trimestre 2023, elle tendait vers une plus grande autonomisation du public ukrainien et une réduction des écarts dans la prise en charge par rapport aux demandeurs d'asile.

L'application de cette directive a entraîné un durcissement des conditions de maintien en hébergement préconisant ainsi des fins de prises en charge dans le cas de refus d'orientation vers des solutions d'hébergement en dispositif Ad Hoc ou IML. Une réduction du coût des nuitées a également été nécessaire et une fin du sas hôtelier pour basculer vers un fonctionnement – et un coût – aligné sur les dispositifs Ad Hoc. Enfin, il a été aussi actée la fin de l'hébergement de personnes nouvellement arrivées sur le département avec pour objectif de réduire le nombre de personnes accompagnées. Enfin, avait été décidé qu'une participation financière serait mise en place pour les personnes ayant des revenus supérieurs au RSA.

La fin de l'hébergement par l'ACAL des déplacés ukrainiens nouvellement arrivés sur le département s'est mise en place sans grande difficulté. En effet, le nombre de personnes venant solliciter l'hébergement a fortement diminué. L'équipe a tout de même procédé à des évaluations de situation et à l'hébergement de certaines familles au vu de leur vulnérabilité. Pour les personnes qui ne relevaient plus de notre dispositif, conformément aux nouvelles directives, une orientation vers le 115 était préconisée pour l'hébergement et vers le CCAS pour la domiciliation. Le service a conservé sa mission d'accueil et d'information du public (droits, démarches, orientation vers les partenaires).

Le durcissement des conditions de maintien d'hébergement découlant de la circulaire du 23/06/23 a engendré un accroissement des fins de prise en charge pour les motifs suivants : refus de délivrance d'APS par la Préfecture, refus d'orientation sur les dispositifs Ad Hoc ou IML, départ non justifié, etc. Afin de clarifier les modalités de la prise en charge et notamment les changements évoqués précédemment, il a été décidé de rédiger une convention d'hébergement à faire signer à toutes les personnes hébergées, document qui n'avait pas été établi jusqu'alors. Cette convention d'hébergement précisait, entre autres, les modalités de la participation financière mise en place dès janvier 2024.

En conséquence, l'année 2024 a été marquée par la forte diminution des accueils avec un arrêt total des hébergements de ce public à compter de mi-novembre 2024.

10 L'accompagnement à l'emploi des publics

10.1 Dynamique dans l'évolution de l'accompagnement vers l'emploi

Le service a bien progressé dans les objectifs de départ des familles régularisées grâce à l'accent porté sur l'accompagnement à l'emploi démarré en 2023. La dynamique s'est maintenue au cours de cette année 2024. Nous avons vu une accélération des sorties des familles hébergées depuis longtemps sur le service.

Evolutions de l'Action Accompagnement à l'Emploi de 2022 à 2024

Sur 2024, nous avons comptabilisé le nombre de rendez-vous d'entretien pour l'emploi, hors CV, lettres de motivation et inscriptions France Travail afin de montrer que les personnes viennent aussi consulter le moniteur éducateur pour des aides à la recherche, des astuces, de la consultation et des adresses utiles ainsi que des contacts, mails etc. qui viennent aiguiller et soutenir les personnes et débloquer des situations qui facilitent l'accès à l'emploi et l'autonomie.

Il y a une augmentation de la demande d'accompagnement sur les lettres de motivation ce qui traduit la confiance que nous porte les personnes que nous accompagnons dans le cadre de l'emploi et de l'efficacité de ces écrits sur l'obtention d'un rendez-vous ou d'un emploi.

Nous constatons un recul du nombre d'accompagnements à l'écriture des CV. Cela s'explique par une autonomie acquise des publics. Bien souvent les personnes parviennent à mettre à jour leur CV une fois créé la première fois. L'orientation systématique vers les services de France Travail et MLJ une fois l'accompagnement effectué améliore encore l'autonomie des personnes dans leur démarche.

Le nombre d'accompagnements à l'inscription France Travail en ligne a augmenté mais les personnes qui se sont retrouvées désinscrites par défaut d'actualisation a chuté. Cela s'explique par une sensibilisation à la fois du côté du Seuil DA / UK mais aussi d'une meilleure communication entre les usagers et France Travail.

En conclusion, c'est l'adaptation aux besoins des usagers par le service en synergie avec les évolutions de France Travail qui ont amené des résultats satisfaisants en terme d'autonomie dans la recherche d'emploi.

Concernant l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) où nous sommes prescripteurs, nous avons augmenté le nombre de prescriptions sur la plateforme de l'Inclusion (ITOU) mais cela peut être pondéré par une baisse du nombre de demande de Projet Global France Travail (qui en général, utilise aussi la plateforme de l'inclusion pour positionner des candidats). A noter que les 3 personnes qui ont bénéficié du Projet Global ont été positionnées sur des formations de Français Langue Etrangère (FLE).

Ventilations des actions entre publics UK et DA en 2024 :

2024	Lettres de motivation	CV	Acc. physique à France	Acc. CAP Emploi	Inscription FT	Projet Global FT	Prescription Plateforme	Rdv entretien emploi	Rdv CRIA66
DA	8	11	4	0	11	3	17	40	0
UK	4	2	2	2	14	0	9	33	1

9.1. L'accompagnement des personnes âgées : un défi de dignité et d'adaptation

Quel accompagnement et élaboration de projets de sortie concernant les personnes âgées et les personnes les plus vulnérables ?

Témoignage et réflexions du moniteur éducateur, Matthieu OLIVER.

« Cette année 2024 j'ai accompagné Madame G., une ukrainienne de 80 ans qui souffrait de problèmes de santé. Madame G. avait des problèmes cardiaques, une mobilité réduite et ne parlait pas le français. Lors de l'accompagnement de cette personne, j'ai constaté les difficultés auxquelles peuvent être confrontées les personnes âgées vulnérables face à l'administration.

J'ai accompagné madame à la préfecture lors de son rendez-vous pour l'obtention d'une APS au titre de la protection temporaire (titre spécifique aux déplacés ukrainiens). Lors de l'accompagnement madame a éprouvé de grande difficulté de mobilité pendant le trajet qui nous séparait de la préfecture (40 minutes de marche ponctuées de pauses fréquentes pour parcourir 300 mètres). Ma collègue intervenante sociale avait préparé le dossier complet de la demande mais sur place, l'absence d'une preuve de domicile en Ukraine traduite et assermentée a conduit au report de sa demande. Ce document n'était pas dans les pièces demandées habituellement pour l'obtention de l'APS.

Suite à ce premier contretemps, Madame a été hospitalisée, témoignant de la fragilité de son état de santé. Une fois rétablie, madame a obtenu une traduction assermentée du document (une facture de pharmacie en Ukraine) nous sommes retournés à la préfecture. Ce second rendez-vous a donné lieu à un entretien approfondi en français, qui s'est avéré particulièrement exigeant pour Madame G. Des questions comme : « pourquoi venez-vous à Perpignan et pas à Gérone ? » (Sur son titre de voyage c'était un voyage Kiev-Gérone). L'agent lui a aussi demandé lors de l'entretien si c'était elle qui conduisait le bus ! J'ai tenté d'aider madame avec les informations que j'avais mais j'étais coupé à plusieurs reprises par l'agent. Le rendez-vous qui devait être une formalité d'un quart d'heure est devenu un interrogatoire d'une heure et quart. Madame G. était de plus en plus stressée.

Après plus d'une heure et l'intervention d'un responsable, l'APS a finalement été accordée. Cependant, j'ai été obligé de représenter l'ensemble du dossier et remplir à nouveau la feuille de demande d'APS, alors que toutes les pièces avaient déjà été transmises par mail par ma collègue. L'agent m'a dit qu'il n'avait rien reçu sans même consulter ses mails. J'ai réalisé les difficultés vécues par les personnes étrangères vulnérables dans notre société.

Malheureusement, déjà affaiblie par l'exil et les problématiques de santé, Madame G. est retombée malade et est décédée lors de sa troisième hospitalisation quelques semaines plus tard. A ce moment, j'ai pris conscience du besoin de mieux adapter l'accompagnement des personnes vulnérables dans leurs démarches mais aussi du manque de solutions de sorties.

J'ai demandé à ce que les accompagnements liés à la santé et/ou à l'âge soient inscrits dans les missions du moniteur éducateur au sein du service sur la fiche de poste afin de soutenir à la fois les publics les plus vulnérables mais aussi d'alléger la charge des référents sociaux pour les prises de rendez-vous médicaux qui sont devenues plus compliquées et bien souvent en ligne (la barrière numérique) ou par téléphone (la barrière de la langue), ainsi que les accompagnements physiques vers les administrations et les centres de santé si nécessaires. Etre dans une démarche de bientraitance et être au plus près des besoins de chaque personne accompagnée est en adéquation avec les valeurs défendues dans le projet associatif de l'ACAL et entre parfaitement dans la réflexion sur la bientraitance entamée sur toute l'année 2024 au sein de notre association.

J'ai aussi entamé une réflexion sur des solutions de sorties concernant les déplacés ukrainiens âgés qui sont souvent moins autonomes, plus isolés et possèdent généralement moins de ressources que les jeunes. Ce public répond rarement aux critères pour des orientations de type IML ou HLM. Des réunions de travail dans le but d'élaborer un pré-projet pour explorer des solutions de sortie cohérentes des hébergements d'urgence vont être mises en place en début d'année 2025 en réunissant des salariés de l'ACAL (Seuil DA/UK et ADHOC) sensibles à cette thématique. Il s'agira de trouver des solutions adaptées qui répondent aux nombreux besoins et aux freins de ce public. »

Témoignage d'une stagiaire en formation monitrice éducatrice à propos de l'accompagnement d'une personne vulnérable :

« Depuis mon arrivée sur le service j'ai pu observer que le moniteur-éducateur est amené très souvent à accompagner les personnes accueillies vers les soins médicaux, qu'il s'agisse de prendre des rendez-vous ou d'accompagner physiquement les personnes sur place. En effet un bon nombre de personnes arrivent sur notre service avec de nombreux soucis de santé.

Les personnes que nous accompagnons ont besoin d'être rassurées par une présence physique mais également pour traduire ou reformuler les explications des professionnels de santé.

La personne aura peut-être plus de facilité à s'exprimer ou à poser des questions si un intervenant social qu'elle connaît déjà se trouve présent à ses côtés.

Lors d'accompagnement vers le milieu hospitalier, et suite à des échanges avec des secrétaires, ou des cadres de santé, j'ai pu constater que notre présence est sollicitée également par les professionnels de santé. Ils se sentent plus à l'aise et plus certains que le message est compris si une autre personne est présente pour reformuler et reprendre la discussion si c'est nécessaire.

Mme M par exemple nécessite une surveillance et des soins réguliers pour un diabète de type grave. De par son diabète elle est pratiquement malvoyante. D'origine Ukrainienne elle ne parle pas français. Sa situation complexe l'empêche d'être autonome dans ses déplacements, mais également pour se rendre seul lors de ses rendez-vous médicaux. A plusieurs reprises, nous avons été sollicité par les secrétaires, ou les médecins pour être présent avec elle. D'une part pour traduire mais également pour permettre à Mme de se déplacer à travers les nombreux services de l'hôpital. Mme M est une personne assez anxieuse et vit plutôt mal son nouveau handicap. Grâce à notre écoute et notre disponibilité elle peut au moins se sentir moins isolée et perdue face à la complexité du milieu hospitalier ».

Delphine CLAIREAUX,

Stagiaire Monitrice Educatrice.

8.3 Animations collectives

Cette année 2024 en cohérence avec le chantier institutionnel : » La démarche participative » initiée en 2023, les animations collectives proposées ont été élaborées dans ce sens.

Présentation de deux démarches, temps forts de cette année 2024 :

Les Ateliers

FETE DE FIN D'ANNEE

La fête de fin d'année 2024 du service SEUILDA/ UK s'est déroulée dans la salle polyvalente de Cabestany. Cette année a été particulièrement spéciale. En effet, l'équipe a eu l'idée d'impliquer les personnes accompagnées dans l'organisation et le déroulement de l'événement, renforçant ainsi la convivialité et le sentiment d'inclusion, ce qui a rendu la célébration encore plus mémorable pour tous les participants.

Les usagers et l'équipe ont participé ensemble aux courses ainsi qu'à la mise en place de la salle, qui était décorée avec de magnifiques créations réalisées par les enfants lors des ateliers du mercredi au sein du service.



La fête de fin d'année a eu lieu le 18/12/2024. Le matin, l'équipe et les personnes accompagnées, qui ont voulu participer, ont décoré et installé le matériel dans la salle polyvalente. Après avoir partagé un repas convivial à midi, la jolie fête a pu commencer dans l'après-midi, offrant à tous un moment chaleureux et festif.



Il y avait plusieurs ateliers prévus dans l'après-midi : un atelier karaoké, un atelier photo et des jeux tels que les chaises musicales et le jeu de la statue, qui ont été proposés pendant la fête. Tous les ateliers ont été appréciés par les usagers. L'équipe et les personnes accompagnées ont joué et chanté ensemble, ce qui a rendu ce moment très agréable.





À l'entrée de la salle, un tableau représentant un arbre dénudé a été mis à disposition, permettant aux personnes présentes de laisser leur trace sous forme de dessin pour pouvoir l'habiller. C'est un symbole d'appartenance et de convivialité entre l'équipe et les personnes accompagnées, une manière de laisser une empreinte commune.



Il y a eu la participation de Ms Habyt, qui a joué d'un instrument fabriqué par lui-même et nous a chanté une chanson dans sa langue maternelle



Les personnes accompagnées ont apporté avec elles plein de gâteaux faits maison. Ils étaient délicieux ! Ce moment convivial était plein de joie et de bonne humeur.



Un remerciement à l'équipe du SEUIL DA et à toutes les personnes qui ont participé. Nous attendons avec impatience la prochaine fête de fin d'année.





ATELIERS 2024



En 2024, il y a eu la continuité des ateliers mis en place depuis l'année précédente, offrant des opportunités précieuses tant pour les parents que pour les stagiaires, dont Delphine Claireaux et Julie, qui ont activement participé tout au long de l'année. Ces ateliers ont été particulièrement constructifs et ont permis de renforcer les liens entre les parents et leurs enfants.

Les activités proposées ont permis aux parents de mieux comprendre leurs enfants, d'approfondir leur relation et d'améliorer leur implication dans le développement de ces derniers. Pour moi, ces ateliers ont également été l'occasion de travailler sur la parentalité, en développant des compétences pour accompagner les parents dans leur rôle.



La collaboration entre les stagiaires, les parents et moi-même a permis de créer un environnement d'apprentissage partagé, où les défis liés à la parentalité ont pu être abordés de manière constructive. Ces moments ont été essentiels dans le cadre de la relation parent-enfant, en offrant à chacun l'opportunité de se rapprocher et de mieux comprendre ses attentes et besoins.



Ces ateliers ont également offert des moments de partage très précieux. J'ai pu travailler sur plusieurs sujets importants liés à la parentalité, et ces échanges ont permis une véritable réflexion sur différents aspects du rôle des parents. C'était un espace ouvert où chacun pouvait poser des questions, partager ses expériences et recevoir des conseils.



Ces moments de partage ont été essentiels pour créer un climat de confiance et d'écoute. Ils ont permis d'aborder des sujets variés, allant de la gestion du quotidien à des aspects plus émotionnels ou éducatifs. Grâce à cela, les parents ont pu se sentir soutenus et encouragés à mieux comprendre leur propre rôle et à renforcer leurs relations avec leurs enfants.

En travaillant sur ces thèmes, j'ai aussi pu affiner ma propre approche de la parentalité et m'enrichir de nouvelles perspectives, ce qui a été bénéfique à la fois pour moi et pour les parents présents. Ces ateliers ont été, en somme, une belle opportunité de croissance et de partage mutuel.



DYNAMIQUE

La dynamique des ateliers en 2024 a été riche et interactive, voici quelques éléments clés de cette dynamique :

1. **Participation active** : Chaque atelier a encouragé la participation active de tous, créant un environnement où les parents se sentaient libres de poser des questions, de partager leurs expériences et d'apporter leurs perspectives. Cette interaction a renforcé le sentiment de communauté.
2. **Approche collaborative** : Les stagiaires ont joué un rôle important en facilitant certains ateliers, en apportant des idées nouvelles et en proposant des exercices pratiques pour engager les parents et les enfants. Leur présence a enrichi les discussions et apporté un regard neuf sur des situations courantes.
3. **Création d'un espace sécurisé** : Les ateliers ont été conçus pour être un espace sécurisé où les parents pouvaient discuter sans jugement. Cela a permis de briser certaines barrières et de permettre des échanges honnêtes et authentiques sur des sujets souvent sensibles.
4. **Activités pratiques et ludiques** : Les ateliers ont souvent inclus des activités pratiques (jeu de rôle, ateliers de jeux de group et des temps d'art plastique ...) pour aider les parents à mettre en œuvre immédiatement ce qu'ils apprenaient. Ces activités ont été particulièrement efficaces pour renforcer les liens parents-enfants.
5. **Suivi personnalisé** : Un autre aspect important de la dynamique des ateliers était le suivi personnalisé. Chaque parent a eu la possibilité de discuter de ses préoccupations spécifiques et de recevoir des conseils adaptés à sa situation. Cela a renforcé le sentiment que les ateliers étaient utiles et axés sur les besoins réels des participants.
6. **Évolution au fil du temps** : Au fur et à mesure de l'année les ateliers ont permis de constater des progrès et des changements positifs chez les parents, qui ont pu mieux appliquer les principes abordés.



En somme, la dynamique des ateliers a permis de créer un environnement à la fois structuré et flexible, favorisant le développement des compétences parentales tout en respectant le rythme et les besoins de chacun. Ces moments ont été très enrichissants et ont renforcé le lien entre les parents et leurs enfants.

Conclusion et enjeux de demain

L'Etat mise à présent sur l'intégration des publics ukrainiens, sur leur souhait de se maintenir ou non sur le territoire français. Le nombre de ressortissants ukrainiens sous protection temporaire demandant l'asile a augmenté au fur et à mesure de l'année passée.

Sur le département des Pyrénées orientales, les demandes d'asile de publics ukrainiens représentent 40% de la globalité des demandes d'asile dans le département.

A l'échelle de notre service, nous l'avons concrètement constaté.

L'année 2025 sera marquée par un travail accru quant à l'accompagnement du public ukrainien vers l'intégration en France.

Conduire l'incertitude dans un contexte mouvant est devenu la réalité du travail social quotidien.

Il nous faut accompagner les familles vers une fin de prise en charge de l'hébergement pour une majorité, qui se déclinera par pallier au cours de cette année.

Ceci dans un contexte sociétal difficile.

Ainsi les professionnels s'attachent, avec les personnes, à envisager les solutions de logement/travail adaptées à chacune. Au sein de ce public, certaines personnes sont davantage vulnérables comme les personnes âgées, ou en situation de handicap.

L'équipe est mobilisée et des projets se font jour pour continuer à accompagner au mieux ce public, dont certains sont présents depuis le début du conflit armé, vers cette nouvelle étape.

Rapport d'activité établi par :

L'équipe du SEUIL

GRAU Camille, directrice adjointe en charge du pôle asile

Dominique Paya, cheffe de service